

A portrait of Gabriel Attal, a young man with dark hair, wearing a dark suit, white shirt, and dark tie. He is looking slightly to the right with a serious expression. The background is a light blue gradient.

Gabriel Attal peut-il créer
un "choc de confiance" ?

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents,
les enseignants et le personnel encadrant

SOMMAIRE

- 3 Editorial**
- 4 IZLY**
La solution de paiement sans contact sur les Campus #CROUS
- 5 En #bref et en #brèves**
- 6 Quel Service Civique en 2023 ?**
- 7 Actualité de la rentrée :**
Gabriel Attal peut-il créer un "choc de confiance" ?
- 9 Laïcité :**
Controverse autour de l'interdiction de l'abaya à l'école
- 12 Abayas et kamis /** le texte publié au BO
- 13 Sport École et Société :** « construire une société sportive », les 30 minutes généralisées, Pass Sport, es collectivités sollicitées
- 14 Réforme du lycée général et technologique :**
"On fait tout en fonction de Parcoursup, ce n'est pas normal !" (IGESR)
- 16 Faire ses premiers pas dans la Marine**
Via ses formations en partenariats
- 18 La Marine Nationale présente en Régions**
- 20 Apprendre via Instagram :** les comptes à suivre
- 21 Le bien-être à l'école, oui mais..., le numérique à l'école, oui mais**
Philippe MEIRIEU, LUDOVIA
- 22 Cinéma :** Oppenheimer
- 24 Personnalité inspirante, le portrait du mois :** Dr Denis MUKWEGE
- 25 Cinéma :** Un métier sérieux", un film choral et la passion d'enseigner, des invitations aux avant-premières.
- 26 Une lycéenne engagée pour l'environnement**
- 27 29 septembre Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture**
- 30 Semaine mondiale de l'eau :**
Inondations et sécheresse, les défis liés à l'eau
- 33 L'actu écolo**
- 35 La chronique des faits internationaux**
- 38 Au JO et au BO de cet été**
(14 juillet - 23 août), une sélection



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.
Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et du CNOUS.
Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 10-25 ans scolarisés
Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER
Dépôt légal : à parution Septembre 2023 ISSN 2649-1516
Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr
Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

Quelle conception a de l'École Gabriel Attal ?

Le ministre de l'Éducation nationale tenait la traditionnelle conférence de presse de rentrée lundi, et il a surtout été interrogé sur les sujets d'actualité, les épreuves de spécialité et les abayas. Il a pourtant, sur le fond, envoyé des messages importants. Sur la mixité sociale, il a répondu en évoquant les moyens consacrés aux dédoublements et à l'ouverture de sections internationales en éducation prioritaire. Alors que Pap Ndiaye avait initié une politique de carte scolaire (reprenant la politique de N. Vallaud-Belkacem), Gabriel Attal se situe clairement dans la logique de Jean-Michel Blanquer, améliorer l'attractivité des écoles et des collèges situés dans des territoires difficiles et compter que les familles des catégories sociales intermédiaires trouveront plus intéressant d'y inscrire leur enfant plutôt que d'user de manoeuvres de contournement ou d'aller vers le privé.

Le ministre a également fait l'éloge de l'autorité, "préalable à toute transmission". Comme Jean-Pierre Chevènement l'avait fait en 1984 quand il a succédé à Alain Savary, pratiquement avec les mêmes mots, il considère qu'un salle de classe réunit "celui qui sait" et "ceux qui apprennent". Quelques minutes plus tard, il ajoute que "c'est à l'école de s'adapter à chaque élève". Les deux affirmations ne sont pas contradictoires. On peut espérer que "celui qui sait" sait aussi sous quelles formes différencier la transmission de son savoir. Mais c'est encore dans une perspective verticale que se situe Gabriel Attal, celle d'un enseignement "explicite" où l'ordre dans lequel sont exposées les connaissances est déterminé par l'adulte indépendamment des motivations des élèves... Le ministre est favorable à la différenciation pédagogique, mais dans la verticalité. Là encore, il se situe dans la continuité de Jean-Michel Blanquer.

Le domaine réservé du Président ?

Dans une interview au Point, évoquant le **collège**, le président estime que "la 6ème, c'est l'âge du décrochage." Si "on dit que le problème c'est celui du collège unique : c'est faux ! Le problème, c'est la manière dont on le fait." Ainsi "la clé, c'est de ne pas décrocher. Il faut faire du soutien en 6ème-5ème."

Quant à la réforme du bac, il ne peut pas y avoir des épreuves si tôt dans l'année, c'est pourquoi Gabriel Attal "annoncera les ajustements que nous déciderons sur ce sujet" dans les prochains jours.

S'arrêtant ensuite longuement sur le **lycée professionnel**, il faut encore pour Emmanuel Macron "sortir des hypocrisies françaises", la première consistant "à se féliciter d'avoir 80 % d'une classe d'âge au bac". Or, ajoute-t-il, "un tiers de nos lycéens sont en lycée professionnel" mais lorsqu'on regarde leur situation,



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

elle est "inadmissible" avec un tiers d'entre eux qui décrochent et "beaucoup trop" qui n'ont "ni diplômes ni formations". Il y aurait ainsi "un bel avenir pour ces jeunes, pourvu qu'ils soient bien orientés", raison pour laquelle il est question de "recruter des professeurs associés, impliquer les entreprises, indemniser les stages, pour aller vers le zéro décrochage et le 100 % insertion".

"Le grand projet, c'est aussi celui du remplacement des **enseignants**, notamment au collège", car les 12 millions d'heures perdues par an à cause des absences non remplacées expliquent "pourquoi certains parents se tournent vers les établissements privés".

Emmanuel Macron souhaite également un renforcement de la formation des enseignants en histoire et en instruction civique et que soient refondés les programmes de ces deux matières. Il a indiqué que l'Histoire doit être enseignée chronologiquement et l'instruction civique, devenir une matière essentielle. Chaque semaine, un grand texte fondamental sur nos valeurs sera lu dans chaque classe, lecture suivie d'un débat.

En matière de laïcité enfin, "on va continuer à mieux les former et à consolider le soutien de la hiérarchie, poursuit-il. Le président estime avoir "la clé pour qu'on s'en sorte", c'est à dire "encourager ceux qui font très bien leur travail", mais "si des gens ne le font pas assez, eux, on les sanctionne".



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

CAMPUS

LAVERIE

RESTAURATION

DISTRIBUTEUR

PHOTOCOPIE

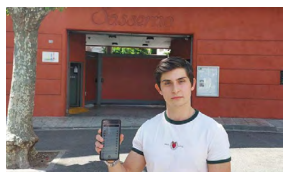
On n' imagine pas
tout ce que l'on peut
faire avec Izly !

izly

La solution de **paiement sans contact** sur le campus

#EN BREF ET EN #BRÈVES

À 18 ans, il crée une appli qui compare les prix et vous aide à faire des économies



Âgé de seulement 18 ans, Simeon Simeonov a fondé l'application « Tous Anti Inflation » pour aider les consommateurs à dépenser moins. Elle leur permet de comparer les prix des supermarchés en quelques secondes et de trouver les produits les moins chers. Lancée il y a quelques semaines seulement, elle a déjà séduit plus de 27 000 personnes.

Simeon Simeonov n'en pouvait plus de voir sa mère comparer les prix en magasin ou éplucher les catalogues pour trouver les produits les moins chers. Alors il a décidé de lui faciliter la tâche. Fin 2022, le Niçois de 18 ans a eu l'idée de créer une application pour aider les consommateurs à « faire le maximum d'économies » face à la hausse des prix de près de 15 % en un an sur les produits alimentaires, selon les données de l'Insee publiées le 15 mars 2023.

Gabriel Rochet lycéen développe un téléphone portable en kit ...pour 30€ pas cher et éco-responsable

A seulement 16 ans, il a décidé de se lancer un défi : développer un téléphone portable en kit afin de proposer aux gens de le fabriquer eux-mêmes.

Un projet open-source qui ne coûte que 30 euros.

Alors qu'il se prépare à rentrer en classe de Terminale dans quelques jours, il vient de dévoiler son projet qu'il a lancé il y a trois ans.

Passionné par l'électronique et l'informatique, c'est à 13 ans qu'il débute son projet baptisé Paxo. Il a tout de même installé quelques applications telles qu'une horloge, une calculatrice ou encore une map pour calculer ses coordonnées GPS.

Et pour un peu de fun, il a eu l'excellente idée d'y installer le mythique jeu Snake, ainsi que le 2048.

Son profil sur [Instagram](#)



Quelques informations issues de "Repères et références statistiques" ?



depp

Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2023

Le **pourcentage des élèves "en retard"** à l'entrée en 6ème, qui était d'environ 17 % en 2005, de 4 % en 2021 était de 4,8 % à la dernière rentrée.

A noter qu'il était de 11,8 % pour les garçons fils d' "inactifs" et de 1,5 % parmi les garçons fils d'enseignants. Le pourcentage des élèves "à l'heure" en terminale GT était de 84 %, il était de 77,7 % pour les élèves de 15 ans entrant en seconde professionnelle, de 54,1 % pour les entrants en 1ère année de CAP.

Le **pourcentage des latinistes** en 2nd GT était de 5,3 % en 2021, il est de 3,1 % en 2022. Les sections "mare nostrum", issue d'une "journée européenne des langues et cultures de l'antiquité" ont réuni 31 élèves. 600 000 élèves avaient choisi **l'allemand en 1ère langue** en 1994, ils n'étaient plus que 40 000 en 2022.

La 16^{ème} Journée du Refus de l'Échec Scolaire (JRES)

Tous égaux devant la lecture ?, se tiendra le mercredi 27 septembre et rassemblera des acteurs du monde associatif et des responsables institutionnels engagés dans la lutte contre les inégalités éducatives. Cette année, l'Afev mettra l'accent sur une cause primordiale : les inégalités d'accès et de pratiques de la lecture chez les jeunes.



16^E JOURNÉE DU REFUS DE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Tous égaux devant la lecture ?

Analyse de la note de l'INJEP

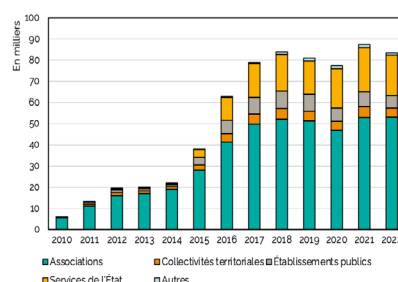
La note [ici \(PDF\)](#)

61 % des 83 497 nouveaux volontaires qui se sont engagés dans un service civique en 2022 sont des femmes, d'après les données récoltées par l'INJEP. Dans sa dernière note, l'observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire dresse un panorama du dispositif qui propose aux 16-25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap) de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'institutions publiques.

Un tiers de ces missions ont ainsi été réalisées dans le domaine de l'éducation pour tous, 27 % dans la solidarité, 16 % dans le sport, 10 % la culture et les loisirs, 7 % l'environnement mais seulement 2 % la mémoire et la citoyenneté, 0,7 % l'aide humanitaire ou encore 0,6 % l'intervention d'urgence...

En moyenne, les contrats d'engagement étaient de 27 heures par semaine, pour une durée de mission de 7 mois (l'indemnisation est de 610 euros net par mois depuis le 1er juillet 2023, ndlr).

Nombre d'entrées en mission de service civique selon l'année et le type d'organisme



Au total, est calculé qu'environ 10 % des jeunes d'une génération réalisent un service civique, une probabilité de réalisation qui "varie fortement selon les départements" et surtout entre métropole et départements et régions d'outre-mer (DROM). L'INJEP constate chez les volontaires une "hétérogénéité sociale des profils" avec plus d'un quart d'entre eux qui n'avaient pas le baccalauréat au moment de leur entrée en service civique, 42 % l'ayant comme plus haut diplôme et 32 % étant diplômés du supérieur. L'institution précise que les personnes ni en emploi ni en études (NEET) sont "surreprésentées parmi celles qui réalisent un service civique", avec 34 % des volontaires se déclarant demandeurs d'emploi lors de leur entrée, et 29 % inactifs non-étudiants, quand ces deux groupes représentaient ensemble 17 % des 16-25 ans dans une enquête de 2020.

Par rapport aux hommes, les femmes volontaires sont plus souvent diplômées du supérieur (35 % contre 27 %), et effectuent plus fréquemment leur mission dans une institution publique (41 % contre 25 %). Elles se dirigent "massivement" vers des missions dans les domaines de l'éducation pour tous (41 % des missions des femmes, contre 24 % de celles des hommes) et de la solidarité (28 % contre 25 %), mais peu dans le sport (8 % versus 28 % chez les hommes). A ce profil s'ajoute que ces volontaires sont "souvent issus de familles dont les parents sont employés et travaillent dans le secteur public", et "légèrement plus nombreux à être bénévoles".

D'une durée minimale de six mois, explique l'INJEP, le service civique consiste au départ en "des jours dédiés à la formation citoyenne et un accompagnement des jeunes dans leur projet". Son pilotage et son développement sont confiés à un groupement d'intérêt public dédié, l'Agence du service civique. Créé par la loi du 10 mars 2010, le dispositif a concerné quelque 80 000 jeunes qui ont commencé une mission chaque année entre 2017 et 2022, soit quatre fois plus qu'en 2014. Est expliqué que "dans une volonté de renforcer la cohésion nationale après les attentats, le nombre d'offres de missions a tout particulièrement augmenté à partir de 2015". Un élargissement qui s'est appuyé sur l'implication du secteur public, la part des missions réalisées dans un organisme public (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales) passant de 12 % en 2014 à 35 % en 2022. Cependant l'an dernier, les associations accueillaient toujours environ 64 % des missions débutées.

“L'enjeu est de créer les conditions d'un choc de confiance entre l'école et les Français”, estimait lundi 28 août **Gabriel Attal** lors de la conférence de presse de rentrée qui se tenait au ministère de l'Éducation.

Le nouveau locataire de la rue de Grenelle, qui est apparu assez confiant, se décrit comme “lucide” autant que “pragmatique”, dit s'adresser “aux classes moyennes” et non seulement aux plus défavorisées, en somme la posture de l'homme politique prêt à appliquer le programme du président.



Car si la présentation diffère, il a pour beaucoup repris les mesures déjà annoncées ou mises sur la table par son prédécesseur.

“**Le niveau de notre école va s'élever**”. Il est donc question de “poser les bases d'un véritable choc des savoirs” en s'attaquant par exemple à la lecture avec en CM1 une pratique renforcée autour de textes longs, ou en CM2 de produire chaque semaine au moins un texte écrit. Pour diminuer “drastiquement” le nombre d'élèves qui n'ont pas acquis les savoirs fondamentaux (mathématiques et français), il s'agit encore, au collège, d'ajouter une heure hebdomadaire de soutien en 6ème, non pas “à l'aveugle” mais en faisant du “cousu main” par compétence, en fonction des difficultés précises, plutôt que par matière.

Le ministre a ensuite souligné l'importance des “**droits et des devoirs**”, mais aussi de l'autorité des enseignants, dont la relation avec l'élève “n'est pas d'égal à égal”, car “dans l'école celui qui apprend doit respecter l'autorité de celui qui sait”. Une autorité de l'école qui par extension s'applique également aux familles, et en outre en ce qui concerne le **principe de laïcité, avec l'interdiction de l'abaya à l'école**, une tenue qui “n'a pas de place dans notre école, pas plus que les signes religieux”, mais qui n'est pas définie. 300 000 personnels seront formés chaque année aux enjeux de laïcité afin de “protéger à tout prix l'école du prosélytisme religieux”.

L'instauration des remplacements de courte durée (RCD) s'explique par les 15 millions d'heures de cours perdues chaque année, et ce pour “la moitié en raison de notre organisation administrative”. Il faut donc que l'EN s'adapte aux emplois du temps des professeurs, c'est à dire placer les réunions et formations hors du temps devant élève. Ces dernières pourront être désormais dispensées non plus sur une demi journée ou une journée mais via des modules, de format plus court, et à distance.

Cette mission RCD fait partie du pacte mais elle “n'est pas une mesure de revalorisation salariale”, indique Gabriel Attal qui se dit conscient de devoir convaincre les enseignants d'y participer. C'est d'ailleurs le “dialogue social” qui a selon lui conduit à prendre la décision de repousser la date des épreuves de spécialités du baccalauréat, en regardant “ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas”. Si ces notes ne rentreront plus dans la procédure Parcoursup, des questions demeurent quant à l'égalité de traitement entre établissements malgré la mise en place d'une complexe “analyse des moyennes constatées par établissement et par académie” pour adapter l'évaluation du contrôle continu.

Ont encore été évoqués le harcèlement scolaire avec le programme phare qui sera rendu obligatoire dans 100 % des écoles, collèges et lycées, l'école inclusive avec le recrutement de 6500 AESH en cette rentrée et la création d'une classe ULIS par collège d'ici 2027, ou encore le sport avec désormais 700 collèges qui expérimenteront les deux heures de sport supplémentaires par semaine. Un fonds vert avec "une très grosse enveloppe budgétaire à la clé" devrait être adopté prochainement pour la rénovation thermique des bâtiments.

En revanche, la révision de la carte de l'Education prioritaire, qui doit se conjuguer avec un travail de cartographie des quartiers prioritaires de la ville (QPV), attendra, tandis que l'objectif de mixité sociale semble abandonné, le ministre se satisfaisant du protocole signé par Pap Ndiaye avec l'enseignement catholique.

Parmi les "chantiers très concrets" que Gabriel Attal a énuméré, on notera qu'il a très peu été question du Conseil National de la Refondation, du SNU ou de la voie professionnelle. Les deux ministres déléguées ont, en quelques minutes, présenté les enjeux et les mesures en cours, comme la gratification des PFMP, l'installation d'un bureau des entreprises, de formation de spécialisation à bac+1, l'accompagnement d'anciens élèves sans solution avec le service public de l'emploi d'un côté, le mentorat, l'extension du service civique ou le SNU sur temps scolaire de l'autre.

Au final, si le ministre en appelle à une "alliance nationale" et s'il compte "résoudre point par point" les difficultés de l'école, il sait qu'il reste "beaucoup à faire" et que "tous les problèmes de l'école ne seront pas réglés en une année scolaire".

Baccalauréat

La tenue en mars des épreuves de spécialités du bac, mise en place pour la première fois en 2023, avait provoqué une avalanche de critiques. Accusé d'entraîner absentéisme et démotivation de certains élèves au dernier trimestre, le calendrier du bac Blanc va donc changer.

Dès 2024, les épreuves de spécialités seront organisées en juin. Une décision saluée par les syndicats. Ce nouveau calendrier ne remet pas en cause la part de contrôle continu de la nouvelle formule du baccalauréat.

Réforme du lycée pro et découverte des métiers au collège

Dès cette rentrée, les élèves de lycée professionnel vont toucher un peu d'argent pendant leur période en entreprise, jusqu'ici non-rémunérée, à hauteur de 50 euros par semaine en classe de seconde, 75 euros en première et 100 euros en terminale.

Au collège, des temps de découverte des métiers seront mis en place en 5e, 4e ou 3e. Un référent découverte des métiers assurera la coordination de ces actions dans les établissements.

Harcèlement

Le harcèlement scolaire a été érigé en priorité nationale pour cette rentrée, après le suicide en mai d'une adolescente. Il doit faire l'objet d'un plan interministériel.

Nouveauté, un élève responsable de harcèlement scolaire pourra désormais être transféré dans une autre école, évitant d'imposer ce changement à celui qui en est victime. Il prévoit aussi de pouvoir sanctionner un auteur de cyberharcèlement contre un élève d'un autre établissement.

CONTROVERSE AUTOUR DE L'INTERDICTION DE L'ABAYA À L'ÉCOLE

Le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, a publié une note de service visant à interdire le port de l'abaya au sein des établissements scolaires.

Qu'est-ce que l'abaya ? Pourquoi l'exécutif veut-il l'interdire à l'école ?

"L'abaya est une longue robe traditionnelle portée au-dessus des vêtements et couvrant l'ensemble du corps jusqu'aux chevilles – à l'exception du visage, des mains et des pieds.

En Arabie saoudite, l'abaya noire était de rigueur pour les femmes dans l'espace public jusqu'en 2018, date à laquelle le prince héritier Mohammed ben Salmane a estimé que son port n'était pas obligatoire dans l'islam et dans le pays. Dans la pratique, l'abaya, parfois déclinée dans diverses couleurs vives, reste néanmoins la norme. Le qamis, très long et large, est la version masculine de ce vêtement. Il est porté dans de nombreux pays arabes et certains pays africains.

Dès sa nomination à l'Éducation, fin juillet, Gabriel Attal avait jugé qu'aller à l'école en abaya était "un geste religieux, visant à tester la résistance de la République sur le sanctuaire laïc que doit constituer l'école". Dans cette logique, le ministre a déclaré le 27 août sur TF1 : "J'ai décidé qu'on ne pourrait plus porter d'abaya à l'école". Et d'expliquer : "Vous rentrez dans une salle de classe, vous ne devez pas être capable d'identifier la religion des élèves en les regardant".

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a, quant à lui, estimé en juin que l'abaya "n'est pas" un signe religieux musulman. "C'est une forme de mode", a abondé, dimanche, sur BFMTV, Abdallah Zekri, le vice-président du CFCM.

Haoues Seniguer, maître de conférence à l'IEP de Lyon et spécialiste de l'islamisme, estime que l'abaya "est beaucoup plus ambivalent qu'un voile". "En contexte arabe ou dans les pays du Golfe", l'abaya "n'est pas fondamentalement ou initialement un vêtement religieux", rappelle-t-il. "La meilleure manière pour savoir si c'est religieux ou pas, c'est de savoir le sens que donnent à ce vêtement celles qui le portent".



"Suisse, Allemagne, Italie... plus de tolérance chez nos voisins européens

Comparé à ses voisins européens, la France est le pays le plus strict concernant le port de signes religieux à l'école, comme l'explique Franceinfo. Plusieurs pays, comme la Suisse ou l'Allemagne, ont une tolérance à ce sujet.

La Constitution fédérale suisse "garantit l'égalité devant la loi ainsi que la liberté de conscience et de croyance", comme le précise une brochure datée de 2017 intitulée "La laïcité à l'école".

La loi fédérale n'interdit pas aux élèves de porter des signes religieux, mais la situation peut varier en fonction des cantons.

La loi fondamentale allemande garantit, quant à elle, que "la liberté de foi, de conscience et de croyance est inviolable". Ainsi, le port de signes religieux ou de tenues vestimentaires conformes à des croyances sont admis pour les élèves à l'école.

En Italie, la laïcité n'est pas inscrite dans la Constitution, mais il n'y a pas de restriction généralisée sur le port de signe religieux à l'école - tout comme en Espagne, même si le pays est un État laïc depuis 1978."

Quelles sont les règles en matière de tenues vestimentaires dans les écoles ? Le point en quatre questions.

Source : Vie Publique

1. Quelles sont les règles qui encadrent les tenues vestimentaires des élèves ?

Il n'y a pas de texte à portée générale qui définit ce que doit être la tenue vestimentaire des élèves de l'enseignement public.

Des textes encadrent toutefois certaines pratiques :

- la loi de 2004 interdit le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires publics (article L141-5-1 du code de l'éducation) ;

- la loi du 11 octobre 2010 s'applique dans les établissements scolaires. En conséquence, il y est interdit de porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

La circulaire du 1er août 2011 sur le règlement intérieur des établissements du second degré rappelle que, parmi les règles de civilité du collégien, figure "entrer au collège avec une tenue convenable". Au nom de la sécurité, le règlement intérieur peut interdire le port de certaines tenues qui pourraient être susceptibles "de mettre en cause la sécurité des personnes, ou les règles d'hygiène ou encore d'entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement".

La circulaire du 29 septembre 2021 précise : "les règles de vie scolaire, en particulier celles relatives aux tenues vestimentaires, ne font pas l'objet de consignes différenciées selon le genre. Ainsi, les vêtements et accessoires autorisés et interdits le sont pour tous les élèves sans distinction, notamment lorsque ces interdictions sont justifiées par des impératifs de sécurité. Il en va de même pour le port du maquillage et des bijoux - y compris dans les filières professionnelles et durant les périodes de formation en milieu professionnel".

2. Quels sont les signes religieux interdits par la loi de 2004 ?

La loi du 17 mars 2004 dispose : "Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit", sans plus de précision.

C'est sa circulaire d'application qui liste les signes et tenues interdits : "Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive". En outre, la circulaire précise que la loi "est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions et de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi."

La mention de "tentatives de contournement" est à l'origine de débats sur le port de bandeaux (bandanas), de jupes longues ou d'abayas. Faut-il les interdire alors qu'ils ne sont pas expressément des signes religieux ?

Le Conseil d'État considère que la loi de 2004 interdit aussi les signes ou les tenues dont "le port ne manifeste ostensiblement une appartenance religieuse qu'en raison du comportement de l'élève" (Décision n°295671). Il a jugé dans ce cas précis que le port d'un bandana contrevient à l'interdiction posée par la loi de 2004.

La circulaire du 9 novembre 2022, sur le plan laïcité dans les écoles et les établissements scolaires, rappelle que la loi de 2004 "interdit le port de tenues qui, par intention, ont clairement un objectif de signifier ou revendiquer l'appartenance ou à faire du prosélytisme religieux". En cas d'atteinte au principe de laïcité, le chef d'établissement doit entamer une phase de dialogue avec l'élève. La circulaire précise, par ailleurs, "s'agissant de la difficulté à qualifier certains faits et notamment le port des tenues à connotation religieuse", les chefs d'établissement sont invités à s'appuyer sur l'expertise des équipes académiques des valeurs de la République (EAVR).



La note de service du 31 août 2023 précise : "Dans certains établissements, la montée en puissance du port de tenues de type abaya ou qamis a fait naître un grand nombre de questions sur la conduite à tenir. Ces questionnements appellent une réponse claire et unifiée de l'institution scolaire sur l'ensemble du territoire. En vertu de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, qui reprend la loi du 15 mars 2004, le port de telles tenues [abaya ou qamis], qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré. En application de cet article, à l'issue d'un dialogue avec l'élève, si ce dernier refuse d'y renoncer au sein de l'établissement scolaire ou durant les activités scolaires, une procédure disciplinaire devra être engagée".

3. Quelles sont les autres tenues interdites ?

Chaque établissement scolaire définit, dans son règlement intérieur, ce qu'est une tenue correcte.

Le droit de s'habiller comme chacun le souhaite n'étant pas reconnu comme une liberté fondamentale, il peut être limité par l'établissement scolaire. Néanmoins, le recours au renvoi ou à l'exclusion temporaire de l'établissement pour cause de tenue non adaptée ne peut être réalisé sans un rendez-vous préalable avec les parents de l'élève.

Régulièrement, les médias relaient des débats au sein des établissements à propos du port du short, de crop-top ou de claquettes avec des chaussettes. En 2021, Emmanuel Macron, dans une interview à Elle, prend position contre le crop-top dans les établissements scolaires "À l'école, je suis plutôt tenue décente exigée".

En septembre 2022, le ministre Pap NDiaye déclare : "Je ne veux pas me prononcer sur le type de vêtement spécifique que filles et garçons doivent porter, d'ailleurs, les filles, parce que les pressions évidemment portent beaucoup plus sur les filles que sur les garçons, il y a des règlements intérieurs dans les écoles et dans les établissements, et il faut donc faire confiance au règlement intérieur, aux équipes éducatives et pédagogiques, ça n'est pas au ministre de l'Éducation nationale de fixer la longueur du crop-top ou le pourcentage de peau que l'on doit voir ou ne pas voir".

4. Qu'en est-il du port de l'uniforme à l'école ?

Historiquement, l'uniforme n'a jamais été obligatoire dans les établissements scolaires publics. Cependant, le port de tenue scolaire comme la blouse était as-

sez courant jusqu'à l'abandon du porte-plume. L'uniforme peut être obligatoire dans des établissements privés ou des établissements qui dépendent du ministère de la défense.

Pourtant, depuis le début des années 2000, la question du port de l'uniforme à l'école est régulièrement évoquée pour lutter contre l'emprise des grandes marques de la mode ou pour combattre la montée des "communautarismes".

Gabriel Attal s'est dit favorable à une expérimentation de l'uniforme dans des établissements volontaires.

Note de service du Ministre

Extrait du texte adressé aux cheffes et chefs d'établissement ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices d'établissement

31 août 2023

L'École de la République a pour mission de former des citoyens libres, éclairés, dotés des mêmes droits et devoirs, et conscients de leur égale appartenance à la société française. Cette exigence suppose que chaque élève puisse s'instruire, se forger un esprit critique et grandir à l'abri des pressions, du prosélytisme et des revendications communautaires. Le principe de laïcité, qui garantit la neutralité de l'institution scolaire et protège l'élève de tout comportement prosélyte, constitue donc un principe cardinal, protecteur de la liberté de conscience. Son plein respect dans les écoles et les établissements scolaires doit être assuré.

Dans certains établissements, la montée en puissance du port de tenues de type abaya ou qamis a fait naître un grand nombre de questions sur la conduite à tenir. Ces questionnements appellent une réponse claire et unifiée de l'institution scolaire sur l'ensemble du territoire.

En vertu de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, qui reprend la loi du 15 mars 2004, le port de telles tenues, qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré. En application de cet article, à l'issue d'un dialogue avec l'élève, si ce dernier refuse d'y renoncer au sein de l'établissement scolaire ou durant les activités scolaires, une procédure disciplinaire devra être engagée.

Au BO de ce 31 août a été publié sous le titre "Respect des valeurs de la République" un texte signé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il est adressé aux cheffes et chefs d'établissement et aux IEN. Gabriel Attal y rappelle que le principe de laïcité "protège l'élève de tout comportement prosélyte".

Il ajoute que "dans certains établissements, la montée en puissance du port de tenues de type abaya ou qamis a fait naître un grand nombre de questions sur la conduite à tenir". Or "le port de telles tenues, qui manifeste ostensiblement en milieu scolaire une appartenance religieuse, ne peut y être toléré".

En application de cet article, à l'issue d'un dialogue avec l'élève, si ce dernier refuse d'y renoncer au sein de l'établissement scolaire ou durant les activités scolaires, une procédure disciplinaire devra être engagée."

Le ministre "rappelle que le dialogue avec l'élève doit constituer le premier moyen à mobiliser lors de ces situations", mais lorsque les "incompréhensions" persistent, "il convient de nouer un échange approfondi avec les parents ».

Dans le premier degré, le directeur d'école "l'organise sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale". Mais G. Attal met en garde, "cette procédure ne saurait être une négociation (...). Son objectif est de mettre un terme rapide et durable au comportement constitutif d'un trouble." Et donc, "en cas d'échec de cette phase, une procédure disciplinaire sera systématiquement engagée" et le comportement sera "sanctionné disciplinairement".

Le texte prévoit aussi que "l'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République sera intégrée dans chaque projet d'établissement ou d'école" et inscrit à l'agenda des CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, CVL et CVC (conseil de la vie lycéenne ou collégienne, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil d'enseignement, conseil des maîtres, conseil d'école.

Il fixe l'objectif de 100 % d'enseignants formés d'ici 2025, sachant que 330 000 l'ont d'ores et déjà été. "Sur le modèle de la formation des 14 000 chefs d'établissement et adjoints en 2022-2023, deux formations spécifiques seront engagées ou amplifiées" au bénéfice des IEN du premier degré et des CPE (conseillers principaux d'éducation).

Le texte demande aux personnels de s'approprier le coffret "Guide républicain", accessible en ligne, le vademécum La Laïcité à l'école et la Charte de la laïcité qui "reste le support de référence". Il précise que "tout personnel qui est confronté" à une atteinte aux principes de la République "doit en aviser sa hiérarchie" afin qu'elle soit signalée "via l'application 'Faits établissement' (au moins de niveau 2)".

Pour "assurer une réponse uniforme sur l'ensemble du territoire et "prévenir toute pression sur les chefs d'établissement, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les directeurs d'école", ceux-ci bénéficieront de l'appui des équipes académiques Valeurs de la République".

Le texte [ici](#)

I. LE NON-RESPECT DE LA LOI DU 15 MARS 2004 DOIT ÊTRE SANCTIONNÉ

II. L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 VERRA LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ

Le président de la République, soucieux de "**construire une société sportive**", donnera demain 5 septembre quelques informations sur le rôle que joue l'école, dès la maternelle et jusqu'à la terminale dans la promotion de la santé et de l'activité physique. Selon l'Elysée, les annonces concerneront notamment les équipements sportifs et des moyens nouveaux pour identifier le niveau physique des élèves. Emmanuel Macron s'inquiète notamment d'un "décrochage générationnel", les adolescents, surtout à partir de la classe de 4ème, s'éloignant des pratiques sportives, c'est surtout vrai des jeunes-filles.



Parmi les freins à lever, toujours selon l'Elysée, figurent les difficultés à trouver une activité qui correspondent aux goûts du jeune, qui soit à proximité de son domicile ou de son collège et dont le coût soit compatible avec le niveau de vie de la famille.

Les quelques 200 M€ budgétés pour le financement, sur 3 ans, d'équipements légers ont été consommés à 80 % et le seront totalement avant la fin de l'année, donc en 2 ans. Ces financements (jusqu'à 90 %) ont concerné 4 420 équipements, 500 d'ici décembre 2023. 77 % de ces équipements sont sur des territoires ruraux.

Les deux heures de sport par semaine au collège doivent cibler les élèves identifiés comme susceptibles d'en avoir besoin, notamment s'ils ne sont pas inscrits à l'**UNSS**. Elles sont mises en oeuvre dans 700 collèges cette année peuvent être financées par les collectivités. Celles-ci ont déjà la possibilité, via les CNR, d'orienter des projets pédagogiques et de leur donner des moyens pour les accompagner. De même, les professeurs d'EPS pourront intervenir sur ces 2h considérées comme des activités périscolaires, complémentaires de l'Education nationale, être accompagnés, y compris financièrement, par la collectivité, et faire ainsi "une passerelle" avec le Pacte.



Quant au Pass'Sport, qui a été utilisé cette année par 1,2 million de jeunes, il devrait l'être par 2 millions d'entre eux l'année prochaine. Le président dira demain la considération qu'il a pour les enseignants d'EPS et sa volonté d'apporter un soutien renforcé aux associations sportives qui proposent des activités aux élèves.

Le 21 mai dernier, s'agissant de la **généralisation des 30 minutes quotidiennes d'activité physique** à l'école primaire, la ministre des sports reconnaît qu' "il faut que les professeurs des écoles soient encouragés, bien accompagnés", même si certains "le font déjà très bien". Elle précise que "c'est une révolution qui a pris 10 ans en Finlande", le pays qui a inspiré le dispositif. Elle ajoute qu'elle a "mis sur pied une équipe de 150 athlètes (de niveau olympique, ndlr) qui vont venir aider dans les écoles". Elle souhaite que ces 30 minutes se retrouvent également dans les établissements médico-sociaux.

Concernant les 2 heures qui seront déployées dans 700 collèges à la rentrée, "c'est fait avec des éducateurs des clubs. On veut que les profs d'EPS puissent tenir un rôle d'orchestration, et on pourra en discuter avec eux dans les semaines à venir." Elle a "très envie qu'ils se sentent vraiment au coeur de (ce) projet".

La ministre a également très envie de développer "le sport - études", "un thème qui (lui) tient énormément à coeur" alors qu'aujourd'hui, "trop souvent on oblige (les jeunes, elle ne précise pas à quel niveau) à renoncer" soit à leur passion, soit à leurs études, et "on les pousse à partir aux USA" où les universités les accueillent.

“Le libre choix des triplettes de spécialités, l’abandon nécessaire d’une spécialité en fin de première, sont perçus comme contribuant à une concurrence malsaine entre les disciplines, en lieu et place d’une collaboration et de croisements féconds que permettaient l’organisation en séries” estiment les enseignants de 18 lycées interrogés par l’IGESR à propos de la réforme du lycée général et technologique.

Dans son rapport publié mardi 29 août, l’Inspection générale de l’éducation, du sport et de la recherche constate que cette critique s’articule principalement “autour de la disparition de structures perçues comme protectrices, comme la classe ou les séries en voie générale, au profit d’un éclatement des choix et de la vie scolaire des élèves”. En revanche, et bien qu’il constitue la majeure partie de l’horaire des élèves, le tronc commun se trouve peu mentionné, “si ce n’est pour déplorer que l’absence, pour certaines matières, d’épreuve terminale et les faibles coefficients dévaluent les enseignements qui y sont dispensés par rapport aux spécialités”. Les enseignants soulignent également les conséquences de la réforme sur les élèves, décrits comme “fortement stressés par le contrôle continu, mais aussi à la fois de plus en plus guidés par des considérations stratégiques dans des choix qui déterminent pour eux les poursuites d’études possibles, et perdus du fait de la disparition du groupe classe en cycle terminal de la voie générale.”

D’ailleurs pour les élèves, il semble pour l’IGESR y avoir “décalage” entre les logiques induites par le nouveau système (suivi plus individualisé, espaces de vie repensés, clarté des attentes du supérieur) et une organisation scolaire “encore largement conçue en fonction de l’ancien système” qui ne paraît “pas tenable à long ni même à moyen terme”. Les chefs d’établissement, “mis sous pression”, évoquent quant à eux “la charge de travail dont une partie est pour eux imputable à une communication institutionnelle parfois perçue comme défailante, les décisions étant souvent jugées trop tardives et nécessitant des adaptations dans l’urgence”.

La majorité des personnes auditionnées ressentent au final une “impression d’instabilité constante portant sur les fondamentaux mêmes de la réforme”, une impression “confirmée par un cadre réglementaire qui n’a cessé d’évoluer depuis la mise en oeuvre de la réforme en 2018”, celle-ci n’étant “pas encore pleinement aboutie” : “aucune année n’a été identique à la précédente”, l’année de terminale connaissant par exemple en 2023 son quatrième changement successif de modalités de passage des épreuves de spécialités.

Pourtant au départ, rappelle l’IGESR, cette réforme avait pour ambition “de réaffirmer” le rôle du lycée général et technologique “comme propédeutique d’études supérieures réussies, en renforçant l’exigence des programmes, en créant un tronc commun solide et ambitieux, en renforçant l’éducation à l’orientation et en réaffirmant le rôle du baccalauréat comme premier grade de l’université par l’intégration des notes de spécialité dans le processus d’accès à l’enseignement supérieur”. Seulement, la cohérence quant à cet objectif “n’est pas perçue clairement” tandis que “le lien fort avec l’enseignement supérieur est souvent ressenti comme une sujétion plus que comme un lien”. Calendrier des épreuves, qualité de l’information sur les formations, transparence des critères d’admission, fiabilité de l’évaluation au lycée... tous ces éléments, suivant qu’ils sont ou non concertés, pouvant conduire “à créer un climat de défiance réciproque entre le lycée et l’enseignement supérieur.”

La mission souligne le besoin de nombreuses modifications, par ce qu’elle appelle des “ajustements” à la réforme du lycée professionnel et technologique, comme “le renforcement de la connaissance du parcours des élèves (et leur bien-être)”, la création d’indicateurs incluant les résultats des épreuves de spécialité et du tronc commun ainsi que la diffusion de ces informations.

En ce qui concerne l’orientation, elle considère que “la multiplicité d’initiatives souffre d’un manque de cohérence et de professionnalisation, y compris pour gérer les conséquences potentiellement négatives pour les élèves, voire leurs parents comme le stress ou l’angoisse de faire les mauvais choix”.

Doit ainsi être garantie “l’effectivité des 54 h annuelles dédiées à l’orientation pour permettre aux établissements de formaliser leur projet”, et les attendus nationaux “doivent être précisés, notamment sur le rôle des différents acteurs (région, académie, PsyEN, enseignants...) pour faciliter la mise en oeuvre d’une adaptation locale”.

De plus, la disparition du groupe classe impose “de repenser les modalités pour le suivi individuel des élèves, le format du conseil de classe n’étant plus adapté” et la fonction de professeur référent d’un groupe d’élèves “apparaît parallèlement plus propice que celle de professeur principal d’un groupe classe à un suivi individualisé des élèves en termes de résultats et d’orientation.”

Quelques unes des recommandations :

1. Les 54 h du parcours avenir

o « Garantir l’effectivité des 54 h auxquelles tous les élèves ont droit dans tous les établissements, par l’inscription dans les emplois du temps des lycées et la prise en compte dans la Dotation Horaire Globale des établissements ».

o « Assurer un service public d’accompagnement à l’orientation adapté à la nouvelle organisation du lycée et à la maîtrise de Parcoursup, afin de répondre à l’évolution des besoins des lycéens, réduire les inégalités dans l’accès à l’accompagnement et améliorer le continuum bac – 3 / bac + 3 :

o Sanctuariser les 54 h annuelles dédiées à l’accompagnement à l’orientation au lycée

2. Parcoursup

o Au niveau national, clarifier le type de critères qui peuvent être utilisés dans l’examen des vœux ;

o Au niveau académique, décliner des formations relatives à la procédure Parcoursup auprès des membres des commissions d’examen des vœux ».

o « Inciter les formations à davantage préciser quantitativement les critères définis et utilisés par leurs commissions d’examen des vœux, afin de permettre à Parcoursup de gagner en transparence et donc en légitimité aux yeux de ses usagers ».

3. Coordination des acteurs de l’orientation

Pour les DRAIO et CSAIO rencontrés par la mission, l’orientation vers le post-bac voit émerger de plus en plus d’acteurs (voir supra) et il faut avant tout articuler leurs actions avec ce qui est porté dans les académies et à bien identifier les besoins des élèves et des professeurs pour mener ensuite des actions pertinentes et avec une réelle valeur ajoutée.

La réforme du lycée est l’occasion pour les DRAIO et CSAIO de renforcer les liens avec l’enseignement supérieur pour mieux faire connaître les nouvelles formations ouvertes depuis quelques années (BUT, PASS, LAS, etc.). Ils sont en outre associés aux comités de pilotage de projets « Dispositifs territoriaux pour l’orientation vers les études supérieures ».

Certains services de région académique ont même des ETP financés au titre de ces projets notamment pour les fonctions de coordination et d’interfaçage avec les ENT régionaux.

Le rapport [ici](#)

FAIRE SES PREMIERS PAS DANS LA MARINE

VIA SES FORMATIONS EN PARTENARIATS

La Marine nationale s'engage depuis plus de 50 ans aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, à former de jeunes lycéens et étudiants français désireux de découvrir la Marine tout en préparant un diplôme.

Avec un réseau de plus de 100 partenariats Marine, répartis entre baccalauréats professionnels, Mentions Complémentaires (MC) et Brevets de Technicien Supérieur (BTS), ces formations ont pour objectif d'enrichir le cursus de formation classique par une dimension maritime et militaire. En intégrant une formation en partenariat avec la Marine nationale, les élèves apprivoisent rapidement leur futur **environnement de travail** tout en s'initiant à la **culture militaire** dans un environnement hors du commun.

L'alternance entre la vie civile et la vie militaire permet aux élèves de faire leurs **premières armes en tant que militaire** : uniforme, marche au pas, cérémonies, découverte de l'environnement maritime... tout en approfondissant leur spécialité dans leur lycée d'appartenance en tant que civil (excepté pour le BTS MSP/NUC à Cherbourg où les élèves sont déjà militaires).

Quels que soient les objectifs recherchés par les élèves (découverte, approfondissement ou engagement), la Marine propose différents types de partenariats **plus ou moins engageants**.



EXPLOREZ NOS DIFFÉRENTS PARTENARIATS

LES BACS PROFESSIONNELS MARINE NATIONALE



En intégrant un Bac pro en partenariat avec la Marine nationale, les élèves suivent leur scolarité dans l'un des 100 lycées partenaires répartis sur toute la France et bénéficient d'une acculturation au domaine militaire et maritime.

LES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES



En intégrant une des 2 Mentions Complémentaires (MC) situées à Toulon ou Conflans-Sainte-Honorine, les élèves préparent leur engagement dans la Marine nationale dans des spécialités telles que la mécanique navale (Toulon) et la plongée (Paris) et ce pendant 1 an.

LES BTS A TOULON (83)



En intégrant l'un des 8 BTS en partenariat avec la Marine nationale et présents sur Toulon, les élèves se préparent à s'engager principalement en qualité d'officier marinier dans les domaines de la propulsion, de l'énergie et des réseaux communication.

LES BTS A BREST (29)



En intégrant l'un des 4 BTS en partenariat avec la Marine nationale et présents sur Brest, les élèves se préparent à s'engager principalement en qualité d'officier marinier dans les domaines de l'énergie et du numérique.

LE BTS A CHERBOURG (50)



En intégrant le BTS sous statut militaire situé à Cherbourg, les élèves se préparent au métier d'atomeur de propulsion navale par voie accélérée. Fin août a d'ailleurs eu lieu la première rentrée pour les 15 nouveaux marins qui constituent la promotion « Capitaine de vaisseau Henri Bellet ». La formation en alternance entre l'Ecole des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) et le lycée polyvalent Alexis de Tocqueville dispense aux élèves une formation militaire, maritime et technique.

Pour en savoir plus, cliquez ici :

<https://www.lamarinerecrute.fr/metiers-et-formations/vivreune-premiere-experience/partenariats-education-nationale>



OPERATEUR DE MANUTENTION DES AERONEFS H/F

Affecté à bord du porte-avions ou d'un porte-hélicoptères, le matelot de la flotte MOPONTVOL, participe à la mise en oeuvre des aéronefs de la Marine. Il utilise le matériel de protection et de fixation des avions et hélicoptères, et veille à la sécurité du personnel et du matériel en zone de circulation des avions. Celui-ci est prêt à intervenir pour prévenir tout accident. Il conduit également les tracteurs de piste : avant et après chaque vol, le matelot de la flotte MOPONTVOL met en place les avions et hélicoptères et assure leur ravitaillement en kérosène. Il peut être amené à effectuer les gestes qui aideront le pilote à diriger l'avion au sol.



Durée du contrat : 4 ans

Statut : Poste sous statut militaire

CUISINIER H/F

En tant qu'officier marinier (équivalent de sous-officier) cuisinier, vous supervisez l'élaboration des repas. Dans le cadre des missions de représentation de la Marine, vous pouvez être amené à préparer des réceptions. Vous pouvez aussi être affecté auprès des plus hautes autorités de l'État. Vous pouvez faire ce métier :

- Sur un bâtiment de surface (frégates, porte hélicoptères amphibie, porte-avions)
- Dans un sous-marin (sous-marin nucléaire d'attaque ou lanceur d'engins.)
- Dans les centres de restauration collective à terre



Durée du contrat : 10 ans et plus.

OPERATEUR EN « BUREAU DE PISTE » H/F

Affecté au sein d'une base aéronautique navale, vous êtes chargé :

- de la mise en oeuvre et de la maintenance d'une partie des installations d'aérodrome,
- d'assurer l'accueil des aéronefs de passage et de leurs équipages et de leur apporter un soutien technique et logistique,
- d'assurer l'intégrité de la plate-forme en cas de déclenchement d'un plan multirisques,.

Durée du contrat : 4 ans

Statut : Poste sous statut militaire

CONDITIONS NECESSAIRES POUR POSTULER A NOS OFFRES :

- Etre de nationalité française ;
- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Niveau d'étude : baccalauréat valide ;
- Etre physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager et avoir accompli sa Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

DES AVANTAGES :

- Une rémunération dès le début de contrat avec 45 jours de congés par an et de nombreuses primes possible ;
- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels ;
- Des stages de perfectionnement accessibles et des possibilités d'évolution de carrière ;
- Des métiers riches en rencontres, voyages et responsabilités.

LE PARCOURS DE RECRUTEMENT :



Rencontre avec un conseiller



Ouverture du dossier de candidature



Entretien de motivation



Tests d'aptitude



Acceptation du dossier



Formations militaire et métier

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS...

En Ile de France :

- ⇒ Le 9 septembre : Forum des associations à Suresnes, Salon L'Etudiant de la Rentrée au Newcap event Center et Salon Studyrma « Où s'inscrire encore ? » à la Cité internationale Universitaire de Paris.
- ⇒ Le 12 septembre : Conférences de 9h30 à 14h00 à Marigny les Compiègne.
- ⇒ Le 13 septembre : Forum de 10h à 17h à Sartrouville.
- ⇒ Le 14 septembre : Forum « les Olympiades de l'emploi » de 12h à 18h au complexe sportif Schweitzer à Soisy sous Montmorency et Point rencontre de 10h à 15h30 au parvis de la sous-préfecture de Sarcelles.
- ⇒ Le 20 septembre : Forum « A chacun sa solution pour la rentrée » au Quartier Jeunes de la Ville de Paris, conférences de 14h à 15h30 à Taverny et forum « après-midi de l'emploi » de 14h à 18h au centre culturel Simone Signoret.
- ⇒ Le 27 septembre : Forum « Boost ton avenir » à Créteil. Le 30 septembre : Salon Studyrma des parents à porte de Versailles ;



Apprendre via Instagram : les comptes à suivre



[@hugodecrypte](#)



[@franceonu](#)



[@cesar_cultureg](#)



[@artefr](#)



[@sale_histoire](#)



[@franceculture](#)



Philippe Meirieu intervenait, ce 23 août dans le cadre des rencontres de Ludovia dont le thème est cette année "le bien-être et le numérique à l'école". Le pédagogue a publié sur les réseaux sociaux le "powerpoint" de son intervention, et bien évidemment, il commence par un éloge du bien-être à l'école, puisque "un état de bien-être émotionnel" favorise les performances académiques des élèves, mais aussi le développement de leurs compétences sociales et émotionnelles. Il ajoute que la question du bien-être concerne aussi les enseignants et le personnel.

"Oui, mais qu'est-ce que le bien-être ? Comment le reconnaître ? Comment le définir ? Toutes les formes de bien-être se valent-elles ? A quelles conceptions de l'école et de l'éducation renvoient-elles ?" S'agit-il de respecter la CIDE (Convention internationale des droits de l'Enfant) ? de reconnaître tout enfant comme devant être protégé et reconnu comme un interlocuteur "valable" ou de rechercher la "satisfaction immédiate" de ses désirs ?

Le bien-être constituerait alors "un obstacle majeur au développement cognitif et social de la personne".

Quant au développement des compétences psychosociales, vise-t-il à "rendre le sujet adaptable à toutes les situations, au détriment de la formation de sa lucidité et de l'éveil de son sens moral" ? La recherche du bien-être peut devenir "le masque de l'aliénation".

De même, le numérique peut enfermer "le sujet dans ses pulsions primaires, ses premiers choix" comme il "peut contribuer au bien-devenir de chacun et chacune s'il ouvre de nouvelles perspectives, permet de se confronter à l'altérité, d'accéder à la pensée divergente et de pratiquer la sérendipité".

Le numérique peut enfermer dans le virtuel ou constituer une machine de mutualisation des inventions...

P. Meirieu dénonce "un numérique qui privilégie systématiquement les 'résultats' sur les processus, ce que l'on a 'fait' et 'obtenu' sur ce que l'on appris et la manière dont on l'a appris...", "un numérique qui comble le désir de savoir et tue le désir d'apprendre".

Faire du bien-être à l'école une priorité absolue impose notamment "de faire de la classe et de l'école un espace hors-menace", de "revoir complètement la fonction et les usages de l'évaluation" et d'introduire dans l'institution des instances de régulation.

Le [powerpoint](#) [ici](#) (PDF), le site de Ludovia [ici](#)

II – Le numérique, un outil du bien-devenir à l'école : à quelles conditions ?

6. Contre un numérique qui comble le désir de savoir et tue le désir d'apprendre...

... le numérique peut ouvrir à de nouvelles enquêtes en suscitant des interrogations systématiques sur ses propres résultats et sur son propre usage.

Vers un méta-numérique au service du bien devenir.



OPPENHEIMER

Synopsis : En 1942, convaincus que l'Allemagne nazie est en train de développer une arme nucléaire, les États-Unis initient, dans le plus grand secret, le "Projet Manhattan" destiné à mettre au point la première bombe atomique de l'histoire. Pour piloter ce dispositif, le gouvernement engage J. Robert Oppenheimer, brillant physicien, qui sera bientôt surnommé "le père de la bombe atomique". C'est dans le laboratoire ultra-secret de Los Alamos, au coeur du désert du Nouveau-Mexique, que le scientifique et son équipe mettent au point une arme révolutionnaire dont les conséquences, vertigineuses, continuent de peser sur le monde actuel...

"Oppenheimer" : Nolan veut montrer "le monde avec les yeux" du père de la bombe atomique

"Le Los Angeles Times est allé à la rencontre de Christopher Nolan, qui s'est penché sur l'histoire de Robert Oppenheimer, principal architecte de la bombe atomique. "Tous les films que j'ai réalisés sont, d'une manière ou d'une autre, des films noirs, argue le réalisateur britannique. On y parle toujours de conséquences. Avec Oppenheimer, on parle des conséquences les plus rapides et les plus brutales imaginables."

L'un des partis pris des plus intelligents est de présenter le récit en entremêlant les époques – une perturbation chronologique chère à l'auteur de Memento et Interstellar. Le spectateur est embarqué dans des allers-retours entre les études du physicien en Europe pendant la révolution quantique, les jeux politiques troubles de la chasse aux communistes dans l'Amérique de l'après-guerre (les accointances d'Oppenheimer avec des syndicats de gauche lui ont valu plus d'un problème) et le laboratoire secret de Los Alamos dans les deux dernières années de la Seconde Guerre mondiale.

De quoi dessiner "le portrait nuancé d'un personnage complexe et controversé, connu comme le père de la bombe atomique, et qui est passé du statut de héros de guerre à celui de paria littéralement du jour au lendemain." Et faire comprendre le basculement du monde dans une toute nouvelle ère : la nôtre."

Lire l'article de Courrier international [ici](#).



L'horreur de la Seconde Guerre mondiale et des bombardements de Nagasaki et d'Hiroshima, en août 1945, a démontré la nécessité d'une action collective dans le domaine du nucléaire.

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION TOTALE DES ARMES NUCLÉAIRES 26 SEPTEMBRE

La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires est l'un des objectifs prioritaires de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Cette question était, en effet, déjà inscrite dans la première résolution de l'Assemblée générale en 1946, qui établissait aussi la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies (dissoute en 1952), ayant pour mandat de réfléchir à des mesures spécifiques pour le contrôle de l'énergie nucléaire et l'élimination de tout type d'armes de destruction massive.

En 1959, l'Assemblée générale a appuyé la nécessité d'un désarmement général et complet. Depuis, elle travaille sans relâche pour faire avancer le désarmement nucléaire, qui reste une question à l'ordre du jour encore aujourd'hui et parmi l'une des priorités des Nations Unies. Le désarmement nucléaire a dominé aussi, à partir de 1975, la conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a réaffirmé que des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire constituaient la plus haute priorité, appuyée ensuite par l'ensemble des Secrétaires généraux des Nations Unies.

Pourtant, à ce jour, il reste environ 12 512 armes nucléaires dans le monde et les pays qui possèdent de tels armements ont financé des plans à long terme pour les moderniser. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays qui possèdent de telles armes ou font partie d'alliances nucléaires. Alors qu'on a assisté à d'importantes réductions des armes nucléaires déployées depuis la guerre froide, aucune ogive nucléaire n'a été détruite en vertu d'un traité bilatéral ou multilatéral, de même qu'aucune négociation en vue du désarmement nucléaire n'a été pour le moment initiée.

Parallèlement, la doctrine de la dissuasion nucléaire persiste en tant qu'élément des politiques de sécurité de tous les États détenteurs et de nombre de leurs alliés. Le cadre international de contrôle des armements, qui a contribué à la sécurité internationale depuis la guerre froide et qui a servi de frein à l'utilisation des armes nucléaires et fait progresser le désarmement nucléaire, est soumis à des tensions croissantes. Le 2 août 2019, le retrait des États-Unis a signifié la fin du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, par lequel les États-Unis et la Fédération de Russie s'étaient précédemment engagés à éliminer une classe entière de missiles nucléaires.

En outre, la Fédération de Russie a annoncé le 21 février 2023 qu'elle suspendait sa participation au Traité sur les mesures visant à renforcer la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (« New START »). La prorogation du traité jusqu'en février 2026 avait donné la possibilité aux détenteurs des deux plus grands arsenaux nucléaires de s'entendre sur de nouvelles mesures de maîtrise des armements.

Les États Membres sont de plus en plus frustrés parce que est perçu comme un désarmement nucléaire tardif, incertain et incomplet. Cette frustration fait écho aux préoccupations croissantes liées aux conséquences humanitaires potentielles en cas d'utilisation même d'une seule arme nucléaire, sans parler des conséquences catastrophiques que pourraient engendrer une véritable guerre nucléaire régionale ou mondiale.



LE PORTRAIT DU MOIS



Denis Mukwege

"Toute personne, avant d'appartenir à un sexe, une nationalité ou une religion, appartient d'abord à l'humanité. Le vrai combat est la défense des valeurs humaines, des droits de l'homme et de la femme. Il dépasse la religion, la politique, l'identité nationale ou l'appartenance ethnique."

Le Dr Denis Mukwege est un gynécologue de renommée mondiale, un militant des droits de l'homme et un lauréat du prix Nobel de la paix originaire de l'est de la République Démocratique du Congo. Il est devenu le plus grand spécialiste mondial du traitement des survivants de violences sexuelles en temps de guerre et un militant mondial contre l'utilisation du viol comme arme de guerre.

Enfant, Denis Mukwege accompagnait son père, pasteur, pour rendre visite aux malades à Bukavu, ville située dans l'est de la République démocratique du Congo, sur les rives du lac Kivu. Un jour, ils sont allés voir un garçon en phase terminale. Ils ont prié pour lui, mais n'ont rien pu faire de plus.

Mukwege avait alors huit ans et décida, après cette expérience, qu'il deviendrait médecin. Il a dit à son père : "Tu peux prier, mais je donnerai des médicaments".



Plaidoyer mondial contre le viol en tant qu'arme de guerre

Le Dr Denis Mukwege fait campagne à l'échelle mondiale pour mettre fin à l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre. Avec la militante yézidie Nadia Murad, le Dr Mukwege a reçu le prix Nobel de la paix 2018 pour ses "efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et de conflit armé." Il a reçu de nombreuses récompenses pour son travail, notamment le prix des droits de l'homme des Nations unies (2008), le Right Livelihood Award (2013) et le prix Sakharov du Parlement européen (2014). Le magazine TIME l'a classé parmi les 100 personnes les plus influentes au monde et la Fondation Carter l'a nommé "citoyen du monde".

Fondateur de l'hôpital Panzi

Le Dr Denis Mukwege a fondé l'hôpital et la fondation Panzi. L'équipe a développé un modèle de guérison holistique particulièrement efficace et a traité plus de 50 000 victimes de violences sexuelles. C'est sur un terrain vague de Panzi, un quartier vallonné et pauvre de la périphérie de Bukavu, que Denis Mukwege a fondé en 1999 l'hôpital Panzi, une clinique de soins gynécologiques et obstétriques. Cependant, lorsque la guerre a éclaté peu après, de plus en plus de patientes sont arrivées avec des blessures horribles. Des filles dont les organes ont été détruits par des viols collectifs. Des femmes dont le vagin avait été déchiré par l'introduction d'armes.

À l'époque, le Dr Mukwege était le seul gynécologue-obstétricien de la région. À mesure que l'hôpital de Panzi devenait un refuge pour des milliers de victimes, l'équipe a développé une expertise spécifique dans le traitement des viols en temps de guerre. Panzi a mis au point un modèle qui intègre le soutien psychologique, l'assistance juridique et le soutien socio-économique dans l'établissement médical existant. "Nous ne pouvons pas nous contenter de traiter le doigt ou l'oreille", explique Mukwege. "Nous devons considérer la personne comme un tout". Au fil des ans, le Dr Mukwege est devenu un expert mondial sur la manière de traiter les blessures causées par les violences sexuelles.

A l'occasion de la sortie du film **"UN MÉTIER SÉRIEUX"** le 13 septembre prochain, la société Parenthèse Cinéma propose aux enseignants ainsi qu'aux membres de l'Education nationale des invitations pour assister à une des avant-premières programmées dans 38 villes de France.

Notre partenaire ToutEduc relaie volontiers cette démarche permettant le débat autour des questions d'éducation.

Les avant-premières ont lieu le 12 septembre, sauf pour Toulouse et Montpellier, le 7 Septembre 2023.

L'inscription (gratuite) pour y assister [ici](#)

Ce film est réalisé par Thomas Lilti ("Première année" et "Hippocrate") avec Vincent Lacoste, François Cluzet, Louise Bourgoin, William Lebghil et Adèle Exarchopoulos.

La bande-annonce est à retrouver [ici](#)

Synopsis

C'est la rentrée. Une nouvelle année scolaire au collège qui voit se retrouver Pierre, Meriem, Fouad, Sophie, Sandrine, Léo et Sofiane, un groupe d'enseignants engagés et soudés. Ils sont vite rejoints par Benjamin, jeune professeur remplaçant en mathématiques, sans expérience, et rapidement confronté aux difficultés du métier.

A leur contact, il va découvrir combien la passion de l'enseignement demeure vivante au sein d'une institution pourtant fragilisée.

L'avis de ToutEduc

Film sincère, que l'on pourrait qualifier de film "choral" avec sa pléiade d'acteurs interprétant des enseignants vivant tous une situation singulière, Un Métier Sérieux raconte une profession en se plaçant au plus près du vécu des protagonistes.

Malgré la volonté de faire ressortir le collectif, son souci de cohérence narrative emporte cependant ce fil conducteur dans les méandres d'une écriture à rebondissements pouvant écarter le spectateur de l'essence du film, le rapport sensible entre des vies professionnelles au service des élèves, et des vies personnelles en quête d'un soi.

AVANT-PREMIÈRES

JEUDI 7 SEPTEMBRE
MONTPELLIER DIAGONAL CAPITOLE 20H00 TOULOUSE PATHÉ WILSON 20H00

MARDI 12 SEPTEMBRE

ANNECY PATHÉ 20H00
BESANCON MEGARAMA 20H00
BREST CINE LIBERTÉ 19H50
CAEN PATHÉ 20H00
CHALONS-EN-CHAMPAGNE CGR 20H00
CHAMBERY PATHÉ 20H00
CHARLEVILLE-MEZIERES METROPOLIS 20H00
COLMAR CGR 20H00
CRÉTEIL UGC 20H00
DIJON PATHÉ 20H00
EPINAL CINÉ PALACE 20H00
GRENOBLE PATHÉ 20H00
LE MANS PATHÉ 20H00
LIMOGES GRAND ECRAN CENTRE 20H00
LYON COMOEDIA 20H00
MÂCON PATHÉ 20H00
MARSEILLE LES VARIÉTÉS 20H00

MELUN LES VARIÉTÉS 20H00
METZ KINEPOLIS AMPHITHEÂTRE 20H00
MULHOUSE KINEPOLIS 20H00
NANCY UGC SAINT JEAN 20H00
NANTES GAUMONT 20H00
NICE PATHÉ 20H00
ORLÉANS PATHÉ 20H00
PARIS UGC LES HALLES 20H00
POITIERS CGR CASTILLE 20H00
REIMS OPERAIMS 20H30
RENNES PATHÉ 20H00
ROANNE GRAND PALAIS 20H30
ROUEN PATHÉ DOCKS 76 20H00
SAINT-ETIENNE MEGARAMA JAURÈS 20H00
STRASBOURG UGC CINÉ CITÉ 20H00
TRÉGUEUX CINELAND 20H00
VERSAILLES UGC LE CYRANO 20H00

VINCENT LACOSTE FRANÇOIS CLUZET ADELE EXARCHOPOULOS LOUISE BOURGOIN WILLIAM LEBGHIL LUCIE ZHANG BOULI LANNERS

UN MÉTIER SÉRIEUX
UN FILM DE THOMAS LILTI
Crédit Mutuel Enseignant
AU CINÉMA LE 13 SEPT

Depuis l'âge de 12 ans, Julie partage via son compte Instagram sa vision du **zéro déchet**, des pétitions et des actions pour sensibiliser à l'**écologie**. Un engagement de plus en plus médiatisé.

Déterminée. À tout juste 15 ans, Julie sait ce qu'elle veut, et surtout ce qu'elle ne veut plus. Les bouteilles en plastique, les lingettes jetables, le shampoing liquide ou encore les vêtements neufs n'ont plus droit de cité dans son quotidien.

Un engagement qu'elle partage via son compte Instagram [@SauvonslaterreJL](https://www.instagram.com/SauvonslaterreJL), créé en 2020, entre deux confinements.

Le rôle trop restreint des écodélégués au collège

L'an dernier, Julie a été élue écodéléguée par sa classe au collège. Un mandat qui lui a permis de mettre en place et de participer à plusieurs actions au sein de son établissement, comme le tri et le recyclage des bouchons, le ramassage de déchets, ou le remplacement dès cette rentrée de tous les feutres pour tableau blanc par des crayons de couleur multisurfaces en bois.

Peu mieux faire - Julie se montre cependant assez critique sur cette expérience : « **L'écodélégué**, obligatoire dans les collèges et lycées, a un rôle très restreint. Ça dépend beaucoup des établissements, car il n'y a aucun cadre. Dans certains, il ne se passe rien. Et un seul élève par classe est élu, ce n'est pas assez. » **Selon elle, il faudrait créer une sorte de club que tous les élèves qui le souhaitent pourraient rejoindre.**



Autre proposition : sensibiliser toutes les classes à l'avenir de la planète par le biais d'intervenants qui viendraient parler pendant une ou deux heures.

Intervention dans les écoles et dans les médias, pétitions, messages sur les réseaux sociaux..., tous les moyens sont bons pour parler d'écologie. Elle vient de franchir un nouveau cap avec l'Association pour la transition bas carbone (Association ABC), qui accompagne les établissements scolaires dans leur transition.

Cette dernière l'a choisie comme ambassadrice dans **une vidéo de promotion** diffusée depuis le 4 septembre. Julie, dans le rôle de la journaliste, pose des questions à une professeure, des élèves et le principal du collège de Juvisy-sur-Orge (Essonne). Objectif : inciter collègues et lycées à participer au Projet établissement bas carbone (PEBC). « Son engagement est réel et est le reflet d'une génération qui s'engage de plus en plus », selon le chargé de communication à l'Association ABC.

Désormais au lycée, Julie compte bien continuer à alerter autour d'elle sur les enjeux environnementaux.

D'autant que l'écologie reste une thématique peu abordée en cours, estime-t-elle, et que les programmes scolaires « ne se sont pas particulièrement adaptés ». Pour l'heure, elle est à la recherche d'une structure qui pourra valoriser les 40 000 mégots minutieusement collectés cet été.

Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture



Contre les pertes et le gaspillage de nourriture : pour l'humanité et pour la planète.

Il est essentiel de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture dans un monde où le nombre de personnes souffrant de la faim progresse lentement depuis 2014 et où des tonnes et des tonnes d'aliments comestibles sont perdus et/ou gaspillés chaque jour.

À l'échelle mondiale, environ 14 pour cent des aliments produits sont perdus entre la récolte et la vente au détail et l'on estime que 17 pour cent de la production alimentaire mondiale totale est gaspillée (11 pour cent dans les ménages, 5 pour cent dans les services de restauration et 2 pour cent au stade de la vente au détail).

La Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture est l'occasion de lancer un appel à l'action dans le secteur public (autorités nationales et locales) et le secteur privé (personnes et entreprises), afin de hiérarchiser les interventions et de mettre en place des innovations permettant de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, dans l'optique de remettre en état et de reconstruire en mieux des systèmes alimentaires résilients.

Le saviez-vous ?

- Globalement, environ 14 % des aliments produits sont perdus entre la récolte et la vente au détail. Des quantités importantes sont également gaspillées dans le commerce de détail et au niveau de la consommation.
- 17 % de la production alimentaire mondiale totale est gaspillée (11 % dans les ménages, 5 pour cent dans les services de restauration et 2 % au stade de la vente au détail)
- Les aliments perdus ou gaspillés comptent pour 38 % de l'énergie totale utilisée dans le système alimentaire mondial.

Pourquoi est-il important de réduire les pertes et gaspillages de nourriture ?

Lorsque des aliments sont perdus ou jetés, toutes les ressources utilisées pour les produire, notamment l'eau, la terre, l'énergie, le travail et le capital, sont gaspillées. En outre, l'évacuation des pertes et du gaspillage de nourriture dans des décharges produit des émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent au changement climatique. Les pertes et le gaspillage de nourriture peuvent également avoir des incidences négatives sur la sécurité alimentaire et les disponibilités alimentaires et contribuer à la hausse des prix des aliments.

Nos systèmes alimentaires ne peuvent pas être résilients s'ils ne sont pas durables. Il faut donc privilégier l'adoption d'approches intégrées conçues pour réduire les pertes et le gaspillage de nourriture.

Pour mettre en oeuvre ce changement profond, il est essentiel d'introduire des technologies, des solutions novatrices (notamment des plateformes de commerce en ligne ou des systèmes mobiles rétractables de transformation des aliments), de nouvelles méthodes de travail et des bonnes pratiques permettant de gérer la qualité des aliments et de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture.

Un point de départ difficile

Réduire les pertes et les gaspillages alimentaires réduit la pauvreté et la faim dans le monde, et contribue à la lutte contre les changements climatiques . Les pertes et gaspillages alimentaires sont actuellement responsables d'environ 7 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), avec 30 % des terres agricoles mondiales qui sont à présent occupées pour produire des aliments qui ne seront désormais jamais consommés ! Il ne s'agit ici que de quelques exemples illustrant l'ampleur de ce phénomène.



Le saviez-vous ?

- Lorsque la réduction des pertes alimentaires se produit à proximité de l'exploitation agricole, elle est plus efficace pour lutter contre l'insécurité alimentaire et atténuer les pressions sur la terre et l'eau.
- Lorsque la réduction du gaspillage alimentaire intervient en aval de la chaîne d'approvisionnement et au niveau du consommateur, elle est essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Les emballages contribuent à présent à environ 5,4 pour cent des émissions du système alimentaire mondial, plus que tout autre facteur dans la chaîne d'approvisionnement, y compris le transport.

Voici quelques mesures faciles à mettre en pratique et qui permettent de se reconnecter à la nourriture et à ce qu'elle signifie:

1. Adoptez une alimentation plus saine et plus durable

Nous vivons à un rythme accéléré et il est parfois difficile de préparer des repas nutritifs. Mais des plats sains ne sont pas nécessairement des plats sophistiqués. Internet regorge de recettes saines et faciles à réaliser que vous pouvez partager avec votre famille et avec vos amis.

2. N'achetez que ce dont vous avez besoin

Organisez vos repas. Faites une liste de courses et respectez-la. Évitez les achats compulsifs. Vous gaspillerez moins de nourriture et vous économiserez de l'argent.

3. Ne choisissez pas toujours des fruits et légumes qui ont une belle apparence

Ne jugez pas les aliments selon leur apparence ! Les fruits et légumes qui ont une forme irrégulière ou qui sont abîmés sont souvent jetés parce qu'ils ne correspondent pas à certaines normes arbitraires qui dictent leur acceptation. Ne vous inquiétez pas, ils ont le même goût ! Utilisez des fruits mûrs pour les smoothies, les jus et les desserts.

4. Stockez la nourriture de manière judicieuse

Placez les produits plus anciens dans la partie avant de vos placards ou de votre réfrigérateur, et les produits plus frais à l'arrière. Utilisez des récipients hermétiques pour conserver plus longtemps au réfrigérateur les produits déjà ouverts, et veillez à ce que les emballages soient bien fermés afin de protéger les aliments contre les insectes.

5. Comprenez l'étiquetage des produits alimentaires

Il y a une grande différence entre les indications «à consommer de préférence avant» et «date limite d'utilisation». Parfois la nourriture est encore saine après la «à consommer de préférence avant». C'est la «date limite d'utilisation» qui indique qu'on ne peut plus la consommer. Vérifiez les étiquettes des produits alimentaires pour savoir si ceux-ci ne contiennent pas d'ingrédients mauvais pour la santé, comme les acides gras trans et les conservateurs, et évitez les aliments qui contiennent des sucres ajoutés ou du sel.

6. Commencez doucement

Rapportez des portions plus petites à la maison ou partagez les portions copieuses lorsque vous allez au restaurant.

7. Utilisez vos restes

Si vous ne mangez pas tout ce que vous préparez, conservez les restes au congélateur pour vous en servir plus tard ou utilisez les dans la préparation d'autres repas.

8. Faites bon usage de vos déchets alimentaires

Au lieu de jeter les déchets alimentaires, composez-les. De cette manière vous rendez les nutriments au sol et vous réduisez votre empreinte carbone.

9. Respectez la nourriture

La nourriture nous relie tous les uns aux autres. Reconnectez-vous à la nourriture en vous informant sur les processus qui permettent de l'obtenir. Lisez des articles sur la production alimentaire et faites la connaissance des agriculteurs de votre région.

10. Apportez votre soutien aux producteurs locaux

En achetant des produits locaux, vous soutenez des agriculteurs familiaux et des petites entreprises de votre communauté. Vous contribuez ainsi à lutter contre la pollution et à réduire les distances de livraison que doivent parcourir les camions et d'autres véhicules.

11. Protégez les populations de poissons

Consommez des espèces plus abondantes comme le maquereau ou le hareng, plutôt que celles qui risquent d'être surexploitées, comme la morue ou le thon.

12. Utilisez moins d'eau

Nous ne pouvons pas produire de nourriture sans eau! Il est important que les agriculteurs utilisent moins d'eau pour cultiver les aliments, mais il est également nécessaire de réduire les gaspillages de nourriture afin d'économiser les ressources en eau qui ont servi à produire cette nourriture. Diminuez votre consommation d'eau par d'autres moyens: réparez les fuites ou fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents!

13. Veillez à la propreté de vos sols et de votre eau

Certains déchets ménagers peuvent être dangereux et ne doivent jamais être jetés dans les poubelles. Les piles, les peintures, les téléphones mobiles, les médicaments, les produits chimiques, les engrais, les pneus, les cartouches d'encre, etc. peuvent pénétrer dans le sol et dans les réserves d'eau et compromettre les ressources naturelles nécessaires pour produire la nourriture.

14. Mangez plus de légumes secs et de légumes frais

Essayer de consommer, une fois par semaine, un plat à base de légumes secs ou de céréales «anciennes», comme le quinoa.

15. Partager c'est s'engager

Donnez les produits alimentaires qui pourraient s'abîmer. Il existe, par exemple, des applications qui vous permettent d'entrer en contact avec vos voisins ou avec des entreprises locales pour partager les excédents alimentaires et éviter ainsi de les jeter.

INONDATIONS ET SÉCHERESSE, LES DÉFIS LIÉS À L'EAU



Alors que des communautés vulnérables à travers le monde sont confrontées à des inondations et à une sécheresse catastrophique, une approche globale pour faire face à la crise de l'eau est nécessaire, estime l'ONU.

Ce sujet est au centre de la conférence « La Semaine mondiale de l'eau », soutenue par les Nations Unies, qui se déroule à Stockholm, du 20 au 24 août.

Les défis de l'eau aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, dans l'Etat de Washington, le village côtier de Taholah, qui abrite la nation indienne Quinault, est ainsi devenu un symbole ces dernières années des effets du changement climatique.

Les inondations causées par l'élévation du niveau de la mer et les conditions météorologiques extrêmes obligent cette petite communauté de 650 habitants à quitter des terres qu'elle habite depuis des milliers d'années pour des terrains plus élevés. Des totems traditionnels surplombent le village de Taholah. Sculptés dans du cèdre, ces totems dépeignent des coutumes anciennes, de la pêche au canoë, honorant le lien avec la terre et les animaux.

Tsunami n'est peut-être pas un terme couramment entendu lorsqu'on parle de la météo aux Etats-Unis, mais pour le conseiller municipal Quinault, Ryan Hendricks, les exercices d'urgence étaient un élément habituel, quoique terrifiant, de son enfance. « J'ai vécu quatre évacuations liées à un tsunami ici depuis que je suis enfant », a-t-il expliqué. « Et le plus gros souci, maintenant que j'ai ma propre famille, c'est que cela se produise la nuit. Nous avons la chance d'avoir des sirènes d'alerte au tsunami, mais on dit qu'elles sont bonnes pour environ 10 à 15 minutes de temps d'évacuation. Cela signifie : pas d'effets personnels, pas de photos. Vous êtes heureux de partir avec votre vie ».



Déplacer les communautés affectées par le climat

En novembre 2022, le gouvernement américain a accordé 25 millions de dollars, chacune, à trois communautés autochtones, dont les Quinault. À ce jour, il s'agit de l'un des plus grands efforts du pays pour déplacer les communautés menacées par les effets catastrophiques du changement climatique.

Pour la Nation Quinault, autogérée depuis 1990, le processus de relocalisation a commencé il y a deux décennies, incluant le déménagement de la clinique de santé de la communauté. « Les dollars que nous avons reçus jusqu'à présent, nous en sommes très reconnaissants, mais c'est le quart de ce qu'il en coûtera pour monter sur la colline », a déclaré Guy Capoean, Président de la Nation Quinault.

Johannes Cullmann, Vice-président d'ONU-Eau, a expliqué que la crise climatique « est avant tout une crise de l'eau ».

Sur fond d'élévation du niveau de la mer due à la fonte des glaciers et d'évolution du régime des précipitations, des périodes de sécheresse plus longues sont liées à la multiplication des incendies, a-t-il souligné. « Tout notre environnement change si les précipitations changent, car c'est cette humidité dans nos écosystèmes [et] dans les sols qui permet à nos plantes de pousser, mais nous protège également de la chaleur et de la sécheresse extrêmes ».

'Bassin mort'

L'approvisionnement en eau autrefois robuste de Phoenix à partir du réseau fluvial Salt and Verde et du fleuve Colorado, qui dessert 40 millions de personnes dans l'ouest des États-Unis, a diminué. Les principaux réservoirs le long du fleuve sont tombés à des niveaux dangereusement bas, dont une grande partie a été perdue à cause de la surexploitation chronique et de la sécheresse.

« Environ 60% de notre eau provient de ces fleuves, un peu moins de 40% provient du fleuve Colorado et une petite quantité provient des eaux souterraines », a indiqué Kathryn Sorensen, Directrice de recherche au Kyl Center for Water Policy à Arizona State University. « C'est un défi pour nous, surtout lorsqu'on considère la rareté et le potentiel d'un 'bassin mort' ».

'Bassin mort' est le terme inquiétant utilisé pour décrire la présence d'eau dans un réservoir tombant à un niveau si bas qu'elle ne peut pas s'écouler en aval du barrage. Pour résoudre ce problème, a-t-elle déclaré, Phoenix a investi environ 500 millions de dollars pour déplacer l'approvisionnement en eau du réseau fluvial Salt et Verde dans des zones qui dépendent aujourd'hui du fleuve Colorado.

Approches régionales et mondiales nécessaires

Johannes Cullmann, d'ONU-Eau, souligne que les sécheresses ne respectent pas les frontières et doivent être traitées au niveau régional, voire au niveau mondial.

Alors que la Semaine mondiale de l'eau a commencé le 20 août à Stockholm, des experts et des personnes touchées par la crise de l'eau se réuniront « pour explorer comment l'eau peut être un outil puissant pour faire face à la crise climatique, au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité, à la pauvreté et à de nombreux autres défis liés à l'eau », a-t-il déclaré.

Les sujets qui y sont discutés trouveront sans aucun doute un écho auprès de Mme Sorensen en Arizona et de M. Capoemandans l'État de Washington. « Dans notre ville désertique, nous n'avons jamais eu le luxe de prendre l'eau pour acquise », a déclaré Mme Sorensen. « Je pense qu'il est vraiment important de changer de culture ».

Bien que M. Capoeman ait déclaré qu'il ne forcerait aucun membre de sa communauté à déménager, il a ajouté que des changements devaient se produire pour assurer sa sécurité et son mode de vie. « Parce que sans ce mode de vie - cette vision du monde qui vient de cet environnement - qui sommes-nous ? », s'est-il demandé.

Solutions

A Stockholm, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Csaba Kőrösi, a déclaré lors de l'un des panels organisés lundi que le monde se dirige vers « une crise de l'eau ». « Et à moins que nous ne changions de direction, nous serons confrontés à de sérieux défis », a-t-il dit.

Pour changer cette direction, M. Kőrösi a proposé cinq solutions, notamment la création d'une plate-forme de coopération sur l'eau entre les 193 États membres de l'ONU et la création d'une stratégie de l'eau à l'échelle de l'ONU, dirigée par un Envoyé spécial sur l'eau.

Ces idées faisaient partie des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023. La Semaine mondiale de l'eau est conçue comme une continuation de ce qui a été convenu en mars et pourrait donner un coup de pouce à certains des engagements pris.

La communauté internationale doit également intégrer les politiques de l'eau et du climat, car la plupart des changements climatiques dont nous faisons l'expérience sont liés à l'eau - que ce soient les inondations, les sécheresses ou les maladies d'origine hydrique, a mentionné M. Kőrösi.



L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Podcast - Climat : « Il va falloir prendre des mesures drastiques »

“Dans cette édition Escale, nous avons rencontré François Gemenne, un des auteurs du rapport du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement. Il revient sur les avancées et les défis d'aujourd'hui liés aux changements climatiques.

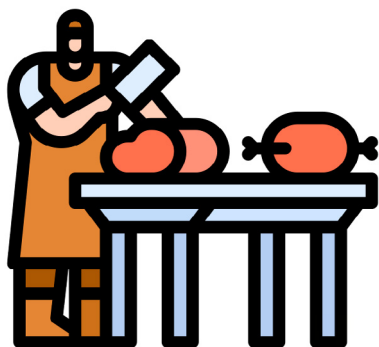
Alors que c'est l'été en Europe, certains pays sont touchés par des épisodes de sécheresse faute de pluies suffisantes. Outre-atlantique, les feux de forêts sont insatiables : au total, plus de 4,6 millions d'hectares ont été avalés par les flammes dans plusieurs régions canadiennes, comme l'Alberta. Selon le dernier rapport du GIEC, le réchauffement climatique causé par l'activité humaine, atteindra 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle dès les années 2030-2035. Qu'est-ce que cela signifie pour notre vie de tous les jours ? Est-il trop tard pour éviter une catastrophe climatique ? François Gemenne répond aux questions d'Alexandre Carette, d'ONU Info Genève.”

Écouter le podcast [ici](#).

Infractions dans les abattoirs : l'État de nouveau condamné

A l'instar de leur homologue montpelliérain, les tribunaux administratifs de Rennes et de Pau viennent de condamner l'État pour carence fautive en raison des dysfonctionnements des services vétérinaires de la DDPP dans leur activité de surveillance et de contrôle de trois abattoirs. A cette occasion et pour la toute première fois, le tribunal administratif de Rennes reconnaît même expressément une « obligation de résultat » incombant à l'État quant à « la fermeté et la progressivité des mesures à prendre en cas de manquement aux règles applicables à la protection et au bien-être animal ».

Lire l'article complet de L214 [ici](#).



Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO jouent un rôle vital pour la protection de la biodiversité

Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO abritent plus de 20% des espèces connues sur seulement 1% de la surface terrestre, révèle une nouvelle étude, soulignant le rôle vital de la Convention du patrimoine mondial pour la protection de la biodiversité.

Selon le tout premier état des lieux des espèces réalisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les sites du patrimoine mondial représentent moins de 1% de la surface terrestre, mais ils abritent plus de 20 % de la richesse mondiale en espèces cartographiées. Il s'agit notamment de plus de 75.000 espèces de plantes, y compris des arbres, et plus de 30.000 espèces de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens. Ces sites constituent de remarquables observatoires naturels permettant de faire progresser les connaissances scientifiques, en concentrant à eux seuls plus de la moitié des espèces de mammifères, d'oiseaux et de coraux durs du monde. Ils sont également une source d'inspiration inépuisable pour de nouvelles initiatives de protection de l'environnement.



L'Afrique pâtit du changement climatique de manière disproportionnée

Responsable que d'une fraction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'Afrique pâtit toutefois de manière disproportionnée du changement climatique, a souligné lundi l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à l'occasion du Sommet africain sur le climat, à Nairobi, au Kenya.

La vitesse à laquelle la température augmente s'accélère et des phénomènes météorologiques extrêmes aggravent l'insécurité alimentaire de cette région du monde, alors que la productivité agricole chute.

D'après un nouveau rapport de l'OMM, cette situation alimente aussi les déplacements et les migrations et aggrave la menace de conflits provoqués par la raréfaction des ressources.

Le rapport sur l'État du climat en Afrique 2022 montre que le rythme de la hausse des températures en Afrique s'est accéléré au cours des dernières décennies et que les risques liés au temps et au climat sont de plus en plus graves.

« L'Afrique est responsable de moins de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Or c'est le continent qui est le moins à même de faire face aux effets délétères du changement climatique. Les canicules, les fortes pluies, les inondations, les cyclones tropicaux et les sécheresses persistantes ont des effets dévastateurs sur les communautés et les économies, et le nombre de personnes menacées va croissant », a déclaré dans un communiqué, le Secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas.

Chute de la productivité agricole

L'agriculture est à la base des moyens de subsistance et des économies nationales en Afrique; elle fait vivre plus de 55% de la population active. Mais à cause du changement climatique, la croissance de sa productivité agricole a chuté de 34% depuis 1961. « Cette baisse est la plus élevée enregistrée par comparaison à ce qu'ont connu d'autres régions du monde », a ajouté l'OMM. Les projections prévoient que, d'ici 2025, les pays africains multiplieront par trois leurs importations annuelles de denrées alimentaires qui passeront de 35 milliards de dollars à 110 milliards de dollars. Au cours de la période 1991-2022, l'Afrique a enregistré un taux moyen de réchauffement de +0,3 °C/décennie, contre +0,2 °C/décennie entre 1961 et 1990. Ce chiffre dépasse légèrement la moyenne mondiale. C'est en Afrique du Nord, aux prises avec des canicules extrêmes ayant alimenté des incendies de forêt en Algérie et en Tunisie en 2022, que le réchauffement a été le plus rapide.

La Corne de l'Afrique a subi sa pire sécheresse depuis 40 ans; l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie ont été particulièrement durement frappés. En Somalie, les effets catastro-



phiques de la sécheresse sur les moyens de subsistance des éleveurs et des agriculteurs et la faim ont poussé près de 1,2 million de personnes à quitter leur foyer à l'intérieur du pays au cours de l'année.

Près de la moitié des 5.000 décès signalés due à la sécheresse

Dans le même temps, de nombreuses régions du Sahel ont subi d'importantes inondations pendant la mousson. Le Nigeria, le Niger, le Tchad et la moitié sud du Soudan ont été particulièrement touchés.

Dans ce contexte, les aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques ont touché directement en 2022 plus de 110 millions de personnes sur le continent et provoqué des dommages économiques chiffrés à plus de 8,5 milliards de dollars. La base de données sur les situations d'urgence fait état de 5.000 décès signalés, 48% par suite de la sécheresse et 43 % d'inondations.

Toutefois, le nombre réel de victimes est probablement beaucoup plus élevé en raison du phénomène de sous déclaration.

Dans un monde où le réchauffement serait de 4 °C avec une adaptation régionale forte, l'Afrique pourrait encourir, chaque année d'ici à 2080, des coûts dus aux «dommages résiduels» équivalant à 3% de son produit intérieur brut projeté.

Les coûts des pertes et dommages dus au changement climatique en Afrique sont estimés entre 290 et 440 milliards de dollars sur la période 2020-2030 d'après le Centre africain pour la politique en matière de climat de la Commission économique pour l'Afrique.



Donald Trump passe par la case prison avec une photo d'identité judiciaire "historique"

"C'est la quatrième fois qu'il est inculpé au pénal cette année, mais c'est la première fois que sa photo d'identité judiciaire est prise", observe The New York Times.

Lors d'un passage éclair, le jeudi 24 août, à la prison du comté de Fulton, à Atlanta, en Géorgie, où il s'est livré aux autorités de l'État du sud-est du pays en raison de son inculpation pour ses agissements lors de la présidentielle de 2020, l'ancien président américain Donald Trump "s'est soumis à certaines des procédures habituelles d'admission des accusés".

"On a pris ses empreintes digitales et son mugshot [sa photo d'identité judiciaire]", et "il a reçu le matricule P01135809". Mais la procédure a été "beaucoup plus rapide" que pour la plupart des justiciables, note le journal. Au bout de "vingt minutes", le milliardaire "s'est rendu à l'aéroport, où l'attendait son avion privé".

Lire l'article complet de Courrier international [ici](#).



Le plein potentiel des femmes reste inexploité, dénonce l'ONU

Aucun pays n'a atteint la parité totale entre les sexes et moins de 1% des femmes et des filles vivent dans un pays où l'autonomisation des femmes est élevée et où l'écart entre les sexes est faible, selon un nouveau rapport publié mardi par deux agences onusiennes.

Le rapport d'ONU Femmes et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été présenté à la conférence Women Deliver à Kigali, au Rwanda. Les deux agences ont uni leurs forces pour proposer l'indice d'autonomisation des femmes (WEI) et l'indice mondial de parité entre les sexes (GGPI) comme indices jumeaux pour mesurer la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Analyse de 114 pays

Ces indices offrent des perspectives différentes mais complémentaires pour évaluer les progrès dans la promotion du développement humain, du pouvoir et des libertés des femmes. Ensemble, ils mettent en lumière les défis complexes auxquels sont confrontées les femmes dans le monde et ouvrent la voie à des interventions ciblées et à des réformes politiques. L'analyse de 114 pays a révélé que le pouvoir et la liberté des femmes de faire des choix et de saisir les opportunités restent largement limités. La faible autonomisation des femmes et les écarts importants entre les sexes sont monnaie courante.

L'indice d'autonomisation des femmes (WEI) mesure le pouvoir et la liberté des femmes de faire des choix et de saisir les opportunités de la vie à travers cinq dimensions : la santé, l'éducation, l'inclusion, la prise de décision et la violence à l'égard des femmes. De même, l'indice mondial de parité entre les sexes (GGPI) évalue le statut des femmes par rapport aux hommes dans les dimensions fondamentales du développement humain, notamment la santé, l'éducation, l'inclusion et la prise de décision.

À l'échelle mondiale, les femmes sont habilitées à réaliser en moyenne seulement 60% de leur plein potentiel, tel que mesuré par le WEI. Elles réalisent, en moyenne, 72% de ce que les hommes réalisent dans les principales dimensions du développement humain, tel que mesuré par le GPPI, reflétant un écart de 28% entre les sexes. Ces déficits et disparités d'autonomisation nuisent non seulement au bien-être et à l'avancement des femmes, mais aussi au progrès humain.

« Avec les objectifs de développement durable, la communauté mondiale s'est fermement engagée en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Cependant, nous pouvons voir clairement avec ces nouveaux indices que dans tous les pays, le plein potentiel des femmes reste inexploité et que de grands écarts entre les sexes continuent d'être monnaie courante, ce qui entrave et

ralentit les progrès dans la réalisation de tous les objectifs », a déclaré la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Sima Bahous. « Des efforts soutenus sont donc nécessaires pour tenir la promesse de l'égalité des sexes, garantir les droits humains des femmes et des filles et veiller à ce que leurs libertés fondamentales soient pleinement réalisées ».

Impact sur le développement humain

Le rapport souligne également que moins de 1% des femmes et des filles vivent dans des pays où les niveaux d'autonomisation des femmes et la parité entre les sexes sont élevés, tandis que plus de 90% de la population féminine mondiale - 3,1 milliards de femmes et de filles - vivent dans des pays caractérisés par un grand déficit d'autonomisation des femmes et un grand écart entre les sexes.

« Cette analyse révélatrice montre qu'un développement humain plus élevé n'est pas en soi une condition suffisante, car plus de la moitié des pays ayant des performances faibles et moyennes dans l'indice d'autonomisation des femmes et l'indice de parité mondiale se situent dans les groupes de développement humain très élevé et élevé », a déclaré l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner. « Trop de femmes et de filles vivent dans des pays qui ne leur permettent d'atteindre qu'une fraction de leur potentiel et ces nouvelles idées nouvelles sont finalement conçues pour aider à apporter un réel changement - pour de vraies personnes ».

Les indices révèlent la nécessité d'une action politique globale dans les domaines suivants :

- Politiques de santé : soutenir et promouvoir une vie longue et saine pour tous, en mettant l'accent sur l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive.
- Égalité dans l'éducation : combler les lacunes en matière de compétences et de qualité de l'éducation, en particulier dans des domaines tels que les STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), pour autonomiser les femmes et les filles à l'ère numérique.
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée et soutien aux familles : investir dans des politiques et des services qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, notamment des services de garde d'enfants abordables et de qualité, des programmes de congé parental et des modalités de travail flexibles.
- Participation égale des femmes : fixer des objectifs et des plans d'action pour atteindre la parité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie publique et éliminer les lois et réglementations discriminatoires qui freinent les femmes.
- Violence à l'égard des femmes : mettre en œuvre des mesures globales axées sur la prévention, la modification des normes sociales et l'élimination des lois et politiques discriminatoires..

Coups d'État en Afrique : les gouvernements militaires ne sont pas la solution, affirme le chef de l'ONU

Au lendemain du coup d'État militaire au Gabon, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a souligné que les gouvernements militaires ne constituaient pas une solution et qu'au contraire ils aggravaient les problèmes.

Des militaires ont annoncé mercredi avoir renversé le Président du Gabon, Ali Bongo, et annulé le résultat des élections générales qui le donnait vainqueur.

Il s'agit du huitième coup d'État en Afrique de l'Ouest et du Centre depuis 2020. Des coups d'État ont eu lieu au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Soudan et au Niger.

« Permettez-moi de commencer par quelques mots sur la succession de coups d'État militaires auxquels nous avons assisté ces derniers mois, notamment sur le continent africain », a déclaré le Secrétaire général lors d'un point de presse au siège des Nations Unies à New York.

« De nombreux pays sont confrontés à des problèmes de gouvernance profondément ancrés. Mais les gouvernements militaires ne sont pas la solution. Ils aggravent les problèmes. Ils ne peuvent pas résoudre une crise. Ils ne peuvent qu'empirer les choses », a dit M. Guterres, qui a exhorté « tous les pays à agir rapidement pour établir des institutions démocratiques crédibles et l'État de droit ».

M. Guterres a souligné la nécessité de renforcer les organismes internationaux tels que l'Union africaine, dans leurs efforts diplomatiques visant à promouvoir la paix, la stabilité et la démocratie sur le continent. Dans le même temps, il faut créer des conditions permettant aux citoyens africains de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité politique, le manque de développement étant un facteur majeur, a-t-il déclaré. « Le développement est un objectif central si nous voulons créer les conditions de la paix et de la stabilité en Afrique », a dit le Secrétaire général en réponse à une question d'un journaliste.

Cinéma : sortie du film Barbie en salles, un long-métrage engagé

C'était un des films américains les plus attendus : Barbie. Le film sur l'iconique poupée, accompagnée de Ken, est sorti le mercredi 19 juillet en salles. Ils sont incarnés dans un long-métrage engagé et féministe.

Une fièvre rose bonbon a envahi Londres (Royaume-Uni) cette semaine pour l'avant-première du film Barbie. Dress-code respecté par les fans, et casting glamour sur le tapis rose. Margot Robbie donne vie à la mythique poupée. On la retrouve à Barbieland, où tous les accessoires d'un monde en plastique sont présents. "Il y a beaucoup de danse et d'humour", avance Ryan Gosling. C'est un univers édulcoré, mais Barbie va connaître quelques dysfonctionnements.

"Symbole du changement"

La poupée va alors devoir se confronter au monde réel, pas si rose. Le stéréotype de la femme parfaite qu'elle représente ne colle plus vraiment aux évolutions de notre société. Barbie se modernise. "Elle est le symbole du changement à travers le temps", précise Greta Gerwig, réalisatrice du film. Il y a 64 ans, la petite poupée permet à de nombreuses petites filles d'imaginer leur vie de femmes. Barbie a su changer de métier, de morphologie et de couleur de peau, sans avoir eu besoin de son Ken.



“A Barbie Land, vous êtes un être parfait dans un monde parfait. Sauf si vous êtes en crise existentielle, ou si vous êtes Ken.”

Le Pacte

Les missions. (20 juillet) La création et les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ainsi que leurs montants ([ici](#) et [ici](#)). Un décret modifiant le statut particulier des professeurs des écoles ([ici](#))

Mise en oeuvre. (au BO du 27 juillet, [ici](#)) Les modalités de mise en oeuvre de la part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels

Les remplacements. (9 août) Un décret prévoit l'élaboration d'un plan annuel afin d'assurer les remplacements de courte durée au sein des collèges et lycées prioritairement par les enseignants signataires d'un pacte. Les AED pourront assurer l'encadrement de séquences pédagogiques organisées au moyen d'outils numériques. ([ici](#)) Un second décret prévoit l'abrogation du régime de rémunération spécifique des heures supplémentaires pour les remplacements de courte durée ([ici](#))

Le chef d'établissement. (10 août) Un décret relatif à "l'organisation par chaque établissement public et privé d'enseignement de la continuité pédagogique en cas d'absence d'un enseignant, prérogative du chef d'établissement" ([ici](#))

Le privé. (12 août) Un décret relatif à la mise en oeuvre du pacte dans le privé sous contrat ([ici](#))

Enseignement agricole. (23 août) Le montant de l'ISOE pour la mise en oeuvre du Pacte dans l'enseignement agricole public ([ici](#)). Le montant de la prime d'attractivité pour les personnels enseignants et d'éducation relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ([ici](#)). Le montant de l'indemnité forfaitaire allouée aux personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'agriculture ([ici](#))

La loi Rilhac

Rilhac 1. (21 juillet) . Un décret modifie des dispositions relatives au premier degré en application de la "loi Rilhac" créant la fonction de directrice et directeur d'école ([ici](#))

Rilhac 2. (15 août) Un décret définit les missions des directrices et directeurs d'école en application de la loi n° 2021-1716 (dite "loi Rilhac") créant la fonction de directrice et directeur d'école. Il fixe les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude, les conditions de nomination et précise qu'ils et elles "peuvent se voir retirer cet emploi" par le DASEN "dans l'intérêt du service". Le texte met aussi en place un mécanisme d'avancement accéléré ([ici](#))

L'enseignement professionnel et l'apprentissage

Taxe d'apprentissage (16 juillet). Deux décrets relatifs à la taxe d'apprentissage et au rôle de la Caisse des dépôts et consignations ([ici](#) et [ici](#))

Gratifications. (12 août) Un décret cadre les modalités d'attribution et de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel ([ici](#)). Un arrêté en détermine les montants (de 10 à 20 €/jour) et les conditions de versement ([ici](#))

Lycée. (12 août) Un décret relatif au label "Lycée des métiers" ([ici](#))

Apprentissage. (20 août) Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ([ici](#))

Apprentissage. (Au BO du 20 juillet, [ici](#)) Une circulaire relative au contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Les élèves, les parents

Harcèlement. (17 août) Les procédures prévues à l'encontre des élèves coupables de harcèlement (et de cyberharcèlement) dans les écoles, collèges et lycées ([ici](#) et [ici](#))

Décrocheurs. (Au BO du 20 juillet, [ici](#)) Une circulaire relative au dispositif "tous droits ouverts" (voir ToutEduci [ici](#))

Parents. (23 août) Deux décrets relatifs au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des EPLE ([ici](#), [ici](#))

Les personnels

AESH (14 juillet) Un décret permet aux accompagnants des élèves en situation de handicap "exerçant depuis trois ans en contrat à durée déterminée de signer un contrat à durée indéterminée" ([ici](#)). Un second décret crée une indemnité de fonctions ([ici](#)). Un arrêté en fixe le montant annuel à 1 529€ ([ici](#)). L'indemnité de fonctions particulières allouée aux AESH exerçant les missions de référent passe de 600 à 660 € ([ici](#)). Un autre arrêté modifie l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap qui va de 380 à 525 ([ici](#)).

Prime d'attractivité. (20 juillet) Un décret ouvre le bénéfice de la prime d'attractivité aux stagiaires et aux professeurs associés. Un arrêté fixe son montant ([ici](#) et [ici](#))

Promotions. (5 août) Un décret relatif à l'accès à la classe exceptionnelle des enseignants, CPE et PsyEN, donne de plus l'accès au concours interne de CPE aux AESH et aux maîtres enseignant en établissement privé sous contrat ([ici](#)). Un décret relatif à l'échelonnement indiciaire des personnels enseignants, d'éducation et des PsyEN ([ici](#)). Les taux de promotion (16,5 % et 21 %) des médecins de l'éducation nationale ([ici](#))

Ancienneté. (8 août) Un décret "prévoit la possibilité de reprendre les services réalisés dans le secteur privé pour les lauréats des concours externes et internes enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale" et il améliore la reprise des services des contractuels. Il prévoit des bonifications d'ancienneté au profit des titulaires d'un doctorat et des contractuels alternants ([ici](#))

Privé 1. (9 août) Un décret relatif aux maîtres délégués de l'enseignement privé ([ici](#)) Ceux-ci peuvent notamment être recrutés en CDI. Un arrêté relatif à leur rémunération ([ici](#))

Privé 2. (10 août) Un décret "prévoit une parité de rémunération pour les heures supplémentaires entre maîtres délégués et enseignants contractuels de l'enseignement public" ([ici](#)). L'arrêté qui abroge les dispositions antérieures [ici](#)

L'institution

ONISEP. (14 juillet) Un décret modifie "l'organisation, les missions et la composition des instances" de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ([ici](#)) (Celui-ci est notamment chargé "d'élaborer, de diffuser et de mettre à la disposition de tous les publics (...) la documentation de portée nationale et les ressources pédagogiques nécessaires à la construction d'un parcours d'orientation scolaire et professionnel tout au long de la vie" et de "promouvoir les connaissances sur le processus d'orientation et (de) favoriser le développement des compétences à s'orienter". Le décret crée dans chaque région académique, "une direction territoriale de l'ONISEP").

Recteurs (14 juillet). La publication des nominations annoncées au Conseil des ministres du 13 juillet, Magda Tomasini à la DEPP ([ici](#)), Pierre-François Mourier recteur à La Réunion ([ici](#)), Pierre Moya recteur de l'académie d'Amiens ([ici](#)), Julie Benetti rectrice de l'académie de Créteil ([ici](#)), Etienne Champion recteur de l'académie de Versailles ([ici](#)). Raphaël Muller est nommé directeur de l'encadrement (MENJ, MESR, MSJOP ([ici](#)) (voir ToutEduc [ici](#))

AEFE. (28 juillet) Claudia Scherer-Effosse, diplomate, ambassadrice de France en Estonie puis en Argentine, est nommée directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ([ici](#))

MENJ. (8 août) Un arrêté relatif à l'organisation de la délégation générale au service national universel, de la sous-direction des achats, de la sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion, de la direction des sports, de la sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative ([ici](#))

CEE. (15 août) Daniel Auverlot (précédemment recteur de Créteil) est nommé président du conseil d'évaluation de l'école ([ici](#)) (23 août) Bertrand Secher (IA-IPR, a été proviseur du lycée Theuriet à Cyvray et DAASEN de Loire-Atlantique) est nommé expert auprès de la présidente (sic) du Conseil d'évaluation de l'école ([ici](#))

INSPE (au BO du 13 juillet, [ici](#)) René-Serge de Neef est nommé directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Guyane. Il est actuellement conseiller spécial pour l'enseignement supérieur auprès du recteur de Guyane, maître de conférences, il est spécialiste de biologie des populations.

Jeunesse - SNU

Roman. (18 juillet) Le roman pour adolescents "Bien trop petit" de Manu Causse (édition Thierry Magnier) est interdit de vente aux mineurs ([ici](#))

SNU. (8 août) Un décret définit les missions de la délégation générale au service national universel ([ici](#))

Thevenot 1. (3 août) Camille Tubiana est nommée directrice du cabinet de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel ([ici](#)) (Elle était directrice du cabinet de Sarah El Haïry, voir ToutEduc [ici](#)). Thomas Leroux est nommé directeur adjoint du cabinet, en charge du service national universel (il était conseiller aux affaires pédagogiques auprès de Pap Ndiaye) , Margot Provot est conseillère parlementaire.

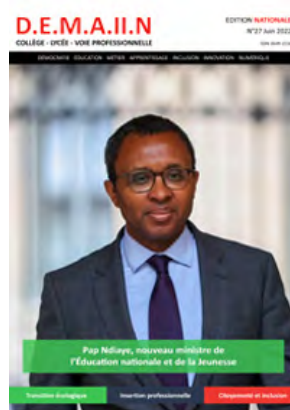
Thevenot 2. (8 août) Samira Jemaï est nommée conseillère spéciale, en charge de la vie associative (elle était directrice adjointe du cabinet d'Isabelle Lonvis-Rome). Guillaume Fournière est nommé conseiller budgétaire, en charge de l'exécution des réformes et des politiques de jeunesse (il était conseiller budgétaire, en charge du numérique et de l'innovation au cabinet de Pap Ndiaye) ([ici](#))

Thevenot 3. (10 août) Chloé Muller est nommée cheffe du cabinet (elle était cheffe adjointe du cabinet de Pap Ndiaye) ([ici](#))

Thévenot 4. (11 août) Le décret relatif aux attributions de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel ([ici](#)). Florian Dautill est nommé conseiller engagement, continuité éducative et affaires internationales à son cabinet (ancien élève de Sc. Po, il était déjà conseiller au cabinet de Sarah El Haïry) ([ici](#))



Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



Mai 2023



Juin 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR